



Schéma départemental des services aux familles 2019 - 2022



SOMMAIRE

Préambule

Le contexte	02
Les orientations stratégiques	03
L'articulation avec les plans existants	04

Les modalités de mise en œuvre du schéma départemental des services aux familles

La méthodologie d'élaboration	08
Gouvernance, suivi et évaluation	09

Les principaux éléments de diagnostic 13

Les ambitions du schéma départemental des services aux familles

axe 1 : assurer un maillage territorial équitable et pérenne des services aux familles	18
axe 2 : faciliter l'accès aux services et l'implantation des publics	19
axe 3 : accompagner les professionnels dans l'amélioration continue de la qualité et la complémentarité des services	20
axe 4 : apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques en situation de vulnérabilité dans une logique d'inclusion sociale	21

Signatures 22

Annexes 23

Les 22 fiches actions



PRÉAMBULE



Le contexte

► LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DES SERVICES AUX FAMILLES

La création des schémas départementaux des services aux familles (Sdsf) trouve son origine dans la réforme de la gouvernance des politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité, engagée en 2013 et généralisée par **une circulaire de l'Etat du 22 janvier 2015**.

Les objectifs attendus de cette réforme étaient de **soutenir efficacement les familles, permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et professionnelle et aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale**.

Dans ce cadre, les politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité étant conduites par de multiples acteurs, il est décidé de **renforcer, de coordonner et de structurer leurs actions**, en élaborant des schémas départementaux des services aux familles.

Ces schémas ont été élaborés avec trois missions principales :

- donner un cadre d'action plus lisible aux politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité et assurer une meilleure coordination entre les acteurs concernés en instituant un espace de pilotage et de coordination adapté à l'échelon départemental,
- lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil entre les familles et les disparités territoriales,
- développer les dispositifs de soutien à la parentalité et lutter contre les inégalités d'accès à ces services.

► LE SCHÉMA 2016-2018

En Saône-et-Loire, le premier schéma départemental des services aux familles a été signé le **3 juin 2016** par l'Etat, le Département, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse régionale de la Mutualité sociale agricole et l'Education nationale. Il a couvert la période du 31 mars 2016 au 31 décembre 2017. Il est le fruit d'une démarche collaborative entre les partenaires et a associé des acteurs intéressés afin de s'accorder sur un diagnostic territorial et la définition d'orientations et actions partagées.

Différents objectifs ont cadré cette démarche :

- conforter les dynamiques de collaboration déjà engagées entre les différents partenaires concernant les dispositifs existants,
- améliorer la couverture territoriale en matière d'équipements et de services en poursuivant la démarche de recensement des besoins des familles, en accompagnant le développement d'équipements, de projets, de services, en visant l'amélioration de l'articulation des offres entre elles et en recherchant une plus forte implication des familles,
- engager une réflexion sur le développement d'un axe enfance-jeunesse, en parallèle des deux champs principaux petite enfance et accompagnement à la parentalité prévus par la circulaire,
- développer l'accès et la lisibilité de l'offre.

Les enjeux principaux pour ce premier schéma étaient d'améliorer l'offre aux familles par un **pilotage coordonné** permettant le suivi des projets et une **évaluation régulière de l'adéquation offres/besoins** ainsi que de **renforcer la lisibilité et l'accessibilité de ces offres**.

Pour ce faire, **cinq orientations** ont été définies pour ce premier schéma :

1. Développer l'offre et corriger les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant et de services et actions de soutien à la parentalité
2. Mieux répondre aux besoins des familles, et en particulier des familles vulnérables et leur faciliter l'accès aux services de la petite enfance et de soutien à la parentalité
3. Améliorer l'information des familles et des acteurs locaux (professionnels et élus) en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité
4. Améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre existante en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité
5. Améliorer la connaissance des besoins et actions en matière de jeunesse, réussite éducative, et citoyenneté afin d'élaborer un programme concerté entre partenaires sur cet axe.

► LE BILAN DU SCHÉMA 2016-2018

Fin 2017, le schéma départemental des services aux familles a été prolongé d'un an afin de permettre son évaluation et de préparer l'élaboration d'un schéma de deuxième génération.

Le bilan réalisé (*) conforte les partenaires dans l'intérêt de la démarche et incite à renforcer cette dynamique.

Le bilan a révélé des forces certaines sur lesquelles s'appuyer :

- de nombreuses actions réalisées, qu'elles aient été portées dans le cadre du schéma ou facilitées par lui : actualisation de l'observatoire de la petite enfance, création d'un pôle ressource enfance handicap, organisation de journées dédiées pour les professionnels (journées Ram, journées Eaje)...,
- un partenariat renforcé entre les institutions.

Le bilan a également permis d'identifier des axes de progression, notamment :

- la nécessité de **mieux communiquer** afin de mieux faire connaître les offres existantes,
- l'intérêt à travailler de manière **décloisonnée** entre politiques publiques afin de répondre davantage aux problématiques transverses,
- la nécessité de renforcer **l'évaluation** des actions en identifiant en amont les marqueurs de résultats,
- l'importance d'avoir une vision **infra-départementale** des besoins et davantage **programmative**.

(*) Le bilan sera disponible sur les sites internet des partenaires signataires.

Les orientations stratégiques

Au sein du département de Saône-et-Loire, le présent schéma constitue la deuxième génération de schéma départemental des services aux familles.

La durée du schéma est prévue pour 4 ans, de 2019 à 2022.

Quatre orientations stratégiques ont été retenues pour ce schéma. Elles émanent du diagnostic et constituent les quatre axes du plan d'actions élaboré pour la durée du schéma :

1. **Assurer un maillage territorial équitable et pérenne des services aux familles**
2. **Faciliter l'accès aux services et l'implication des publics**
3. **Accompagner les professionnels dans l'amélioration continue de la qualité et la complémentarité des services**
4. **Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité dans une logique d'inclusion sociale**

L'articulation avec les plans existants

Le schéma départemental des services aux familles s'articule avec différents plans à la fois au niveau national et départemental voire local tels que le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le schéma départemental de l'animation de la vie sociale. L'objectif est d'assurer une vision d'ensemble et une couverture large des différents besoins, tout en évitant les risques inhérents à la superposition de différentes strates d'actions. Ce schéma veille donc à bien s'articuler, dans une logique de complémentarité, avec les différents programmes.

► La stratégie nationale de soutien à la parentalité

La **stratégie nationale de soutien à la parentalité** (2018-2022) a pour objectifs de rendre l'offre de soutien à la parentalité plus visible, plus lisible et plus fiable, d'accompagner les parents à chaque âge de la vie de leurs enfants, de développer les possibilités de relais parental, d'améliorer les relations entre les familles et l'école, d'accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux et de favoriser l'entraide entre parents. Pour ce faire, de nombreuses perspectives de travail ont été identifiées dont quelques exemples sont repris ici :

- Un maillage renforcé des territoires en matière d'offres de soutien à la parentalité par le développement d'un panier de services parentalité comportant a minima par EPCI (établissement public de coopération intercommunal), une action Réaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), un Laep (lieux d'accueil enfant parent) et un dispositif Clas (contrat local d'accompagnement à la scolarité),
- L'élaboration d'un outil de géolocalisation des actions de soutien à la parentalité, développé dans le cadre de la refonte du site monenfant.fr de la branche famille de la sécurité sociale. Les parents pourront ainsi depuis leur smartphone identifier les structures ou actions labellisées près de chez eux,
- L'amélioration de la formation des professionnels du soutien à la parentalité, notamment sur les enjeux relatifs aux usages du numérique chez les enfants, aux enjeux spécifiques liés à l'adolescence, la sensibilisation des professionnels sur la notion de droit au répit et aux enjeux des relations familles-écoles,
- Le soutien possible aux micro-projets portés par des groupes de familles.

Ces perspectives de travail guident les orientations prises au niveau départemental.

► La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie. Cette stratégie est axée autour de **5 engagements** :

- 1er engagement : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté,
- 2ème engagement : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants,
- 3ème engagement : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes,
- 4ème engagement : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables, et plus incitatifs à l'activité,
- 5ème engagement : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

L'importance donnée aux actions de prévention des situations de pauvreté des enfants et des familles est également un enjeu fort du schéma départemental de services aux familles.

Au sein de ces engagements, différentes actions font ainsi directement écho avec les priorités du schéma départemental des services aux familles :

- Favoriser l'accès à l'accueil individuel de toutes les familles, à travers notamment la création de 1 380 Relais d'assistants maternels d'ici 2025 afin de favoriser un meilleur accès des parents à l'information sur le mode d'accueil individuel,
- Mettre en place dès 2020 un plan de formation des professionnels de la petite enfance, afin de renforcer la qualité de tous les modes d'accueil et homogénéiser la vision du développement de l'enfant,
- Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant et développer les solutions d'accueil collectif des jeunes enfants, notamment dans les zones prioritaires.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté prévoit une contractualisation entre l'Etat et les départements afin de mettre en place un socle d'engagements ainsi que des actions laissées à l'initiative des départements. Dans ce cadre, une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 a été signée entre l'Etat et le Conseil départemental de Saône-et-Loire le 28 juin 2019.

► **La Convention d'objectifs et de gestion de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)**

La Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Cnaf (2018-2022) fixe des orientations ambitieuses pour les familles. Ainsi, la Cnaf a pour ambitions :

- La pérennité et le développement de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire, qui doit pouvoir bénéficier à chaque parent,
- Une nette avancée dans la prise en compte du handicap,
- Le soutien des familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle, en contribuant à proposer à leurs enfants scolarisés une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement sur l'ensemble des temps libérés, en dehors de l'école,
- Le développement d'une politique ambitieuse d'accès aux droits et de soutien à l'autonomie des jeunes,
- L'accompagnement des parents afin de développer leurs capacités à agir pour favoriser le bien-être et le développement de l'enfant et l'adolescent, de prévenir les difficultés éducatives de leur enfant et de favoriser la qualité du lien parent-enfant,
- L'engagement en faveur de l'inclusion sociale.

► **Le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion de la Caf et les conventions territoriales globales**

Au niveau local, la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire (Caf) porte au sein de son **contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion** les priorités d'actions de la Branche Famille pour l'ensemble des familles et des jeunes du département. Elle déploie également une politique locale, adaptée aux spécificités du territoire et aux besoins des familles de Saône-et-Loire, notamment par sa politique d'Action sociale.

Le schéma départemental des services aux familles se décline sur les territoires par le biais des **conventions territoriales globales** (Ctg). Ces Ctg sont des conventions de partenariat qui visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elles se concrétisent par la signature d'un accord entre la Caf et un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) voire une collectivité. Le schéma départemental des services aux familles, par le biais d'un diagnostic approfondi, d'orientations partagées entre les institutions et de la mise en œuvre d'actions pensées au regard de besoins infra-territoriaux, constitue donc un cadre de référence pour l'élaboration des Ctg.

► **La convention d'objectifs et de gestion de la Mutualité sociale agricole (Msa)**

La Msa, deuxième régime de protection sociale, avec son guichet unique, partage les enjeux des différentes politiques publiques. Elle s'inscrit dans le schéma départemental des services aux familles sur les territoires ruraux en apportant sa contribution pour la prise en compte des spécificités agricoles dans une optique de réduction des inégalités territoriales.

Ainsi, la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Msa pour la période 2016/2020 définit les orientations suivantes pour les ressortissants agricoles :

- Développer des services aux familles dans une logique de mise en œuvre des politiques publiques,
- Valoriser les besoins spécifiques des familles agricoles avec un égal accès aux services sur tous les territoires. La Msa assure la parité des prestations entre le régime agricole et le régime général,
- Favoriser la diversité de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes en milieu rural. La Msa apporte un soutien financier aux structures d'accueil du jeune enfant,
- Contribuer au développement des territoires et à l'animation de la vie sociale locale en suscitant la participation des populations agricoles, en soutenant le développement d'actions en faveur des familles et des solidarités intergénérationnelles,
- Accompagner le parcours des jeunes vers l'autonomie et leur prise de responsabilité : dispositif appel à projets jeunes et appel à projet développement social rural.

► **Le schéma Départemental de l'Enfance et des Familles**

Le Schéma Départemental de l'Enfance et des Familles définit pour la période 2014-2020 les orientations départementales en matière de prévention et de protection de l'enfance. Le processus d'élaboration de ce schéma, piloté par le Département, a réuni de multiples partenaires.

La prévention constitue notamment l'un des axes majeurs de ce schéma, avec pour ambition le renforcement et l'adaptation des dispositifs de prévention et d'accompagnement des familles en réponse à l'évolution des besoins. Les objectifs et actions qui y sont poursuivis s'articulent pleinement avec les enjeux du schéma départemental des services aux familles. En voici des exemples :

- Pour renforcer la prévention des difficultés éducatives en direction des familles avec des jeunes enfants de 0 à 6 ans :
 - Développer la prévention précoce auprès des familles avec de jeunes enfants afin de limiter le nombre de situations familiales très dégradées lors de l'enfance et de la préadolescence,
 - Objectiver les besoins non couverts et identifier les possibilités d'y répondre en réorientant des dispositifs qui ne seraient actuellement pas en adéquation avec ces besoins.
- Pour améliorer la lisibilité des actions et faciliter le travail en transversalité en matière de prévention :
 - Faciliter le recours pour les usagers aux dispositifs de prévention,
 - Améliorer la couverture départementale en matière de dispositifs de prévention,
 - Rationnaliser l'offre en matière de prévention,
 - Renforcer l'information des professionnels qui sont au contact des familles pour qu'ils connaissent ce qui existe sur le territoire et puissent orienter les familles.

► **Le Programme départemental de l'Insertion**

Au titre de son rôle de chef de file en matière de politique d'insertion, le Département s'attache à en dresser une vision complète et prospective et d'en organiser la feuille de route, en collaboration avec les autres acteurs institutionnels. En s'appuyant sur les travaux de la Codaje, le Programme Départemental de l'Insertion (2013-2020) développe un axe destiné à adapter les modes de garde au public de l'insertion. Le Programme développe ainsi des objectifs complémentaires aux actions énoncées au sein du Sdsf à savoir :

- Améliorer la lisibilité de l'offre relative aux différents modes de garde,
- Favoriser la mise en place d'une offre adaptée aux besoins des publics en insertion et en permettant aux jeunes parents d'accéder à un emploi,
- Engager une démarche d'insertion professionnelle.

► La Politique de la Ville

La Politique de la Ville, redéfinie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, est déployée auprès d'environ 23 520 habitants de 13 quartiers prioritaires situés dans 6 communes de Saône-et-Loire :

- **Chalon-sur-Saône** : 3 quartiers/EPCI Grand Chalon : Prés Saint Jean, Aubépins, Stade/Fontaine au Loup ;
- **Mâcon** : 4 quartiers/EPCI Mâconnais Beaujolais Agglomération : La Chanaye-Résidence, Les Saugeraies, Les Blanchettes, Marbé ;
- **Autun** : 1 quartier/EPCI Communauté de communes du Grand Autunois Morvan : St Pantaléon ;
- **Communauté urbaine Creusot-Montceau** : 5 quartiers/ 3 villes) :
 - * Le Creusot : Le Tennis, Harfleur-République-Lapérousse
 - * Torcy : Résidence du lac
 - * Montceau-les-Mines : Rives du Plessis, Bois du Verne

La Politique de la Ville est mise en œuvre dans le cadre d'une contractualisation entre l'Etat, les collectivités territoriales (EPCI, communes, conseil départemental et conseil régional) et des opérateurs locaux (bailleurs, chambres consulaires, agence régionale de santé, pôle emploi, Caisse d'allocations familiales) tous signataires d'un contrat de ville :

- Quatre contrats de ville 2015-2020 ont été ainsi signés par le Préfet, les élus et l'ensemble de ces partenaires au cours de l'automne 2015, à l'échelle de quatre EPCI : Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, Communautés d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône, Grand Chalon et Communauté urbaine Creusot Montceau.
 - Ils définissent des enjeux stratégiques et des objectifs opérationnels au titre de trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi et traitent par ailleurs des thématiques transversales (jeunesse, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations).
 - Lorsque la nature des difficultés le nécessite, des crédits spécifiques annuels Politique de la Ville renforcent les actions relevant des politiques publiques de droit commun.
- Pour la période 2020/2022, les contrats de ville vont être prorogés par des protocoles d'engagement réciproques et renforcés.

Les orientations prioritaires de l'Etat pour cette période sont :

• Les années collège ou le public pré-adolescent

Il semble nécessaire de renforcer la mobilisation collective vers ces jeunes, garçons et filles, en tenant compte de la diversité des parcours et problématiques. Les liens entre le temps du collège et celui du milieu familial sont d'autant plus importants à ces âges-là. En effet, les acteurs de terrain font remonter de plus en plus des problématiques concernant les jeunes des quartiers (squats aux pieds d'immeuble, intimidations, nuisances sonores, petits délits et dégradations, petites mains des trafics).

De plus, les pré-adolescents des quartiers fréquentant peu les centres de loisirs/espaces jeunes des communes, il est important qu'un travail soit mené sur l'accès aux loisirs de ces jeunes.

- **La mobilisation sur le pilier "accès à l'emploi / développement économique"** et notamment sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16-25 ans habitant dans les quartiers prioritaires de la ville. Encore trop peu de projets et d'actions sont mis en place dans les quartiers sur cette question centrale : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

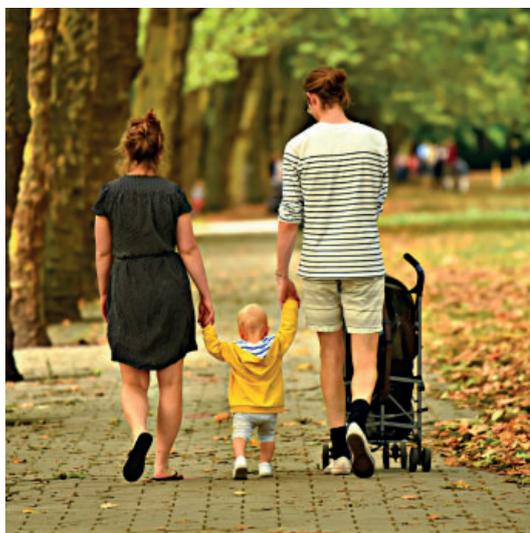
• Le soutien aux associations

Le soutien des acteurs de terrain est un fondement nécessaire ; il est donc nécessaire d'aider à la création de structures associatives et de renforcer celles qui existent et font œuvre utile.

- **Le renforcement de la participation des habitants.**
- **Entretenir l'investissement réalisé au sein des quartiers prioritaires**

Il est réaffirmé que la politique de la ville doit se faire pour et par les habitants.

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA



Méthodologie d'élaboration du schéma

Sur la base d'un **diagnostic partagé** des besoins identifiés, le schéma définit un ensemble **d'orientations stratégiques**, appelées axes, desquelles découlent des **objectifs concrets** et des **actions** à mettre en œuvre de manière collective et concertée.

► L'élaboration d'un diagnostic

Le diagnostic a fait l'objet d'un important travail à la fois de mobilisation des équipes de l'ensemble des partenaires et de concertation auprès des professionnels des territoires ainsi que des familles de Saône-et-Loire.

Ce diagnostic est constitué :

- du **bilan** du schéma de première génération et des perspectives qui y ont été formulées, tant sur les actions que sur la démarche elle-même ;
- d'un **état des lieux synthétique** s'appuyant sur des données concernant le contexte départemental, l'offre et les besoins sur le territoire ; et notamment sur l'observatoire de la petite enfance ;
- d'une **concertation avec les professionnels de terrain qui a eu lieu en mars 2019** afin d'identifier des pistes d'action autour de l'accompagnement et l'implication des parents, de l'accompagnement des professionnels et de l'amélioration de l'information à destination des familles et des professionnels ;
- du **recueil de la parole de familles** via :
 - l'organisation de quatre temps de paroles animés par l'Udaf sur le premier semestre 2019,
 - la réalisation d'une enquête dématérialisée auprès de la population allocataire de la Caf de Saône-et-Loire en mai 2019 afin de mieux connaître les pratiques de recueil d'information et les attentes des parents pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants.

► La définition des axes stratégiques

A chaque axe correspond **une orientation stratégique majeure pour le schéma** et des objectifs qui permettent d'orienter de manière plus détaillée les ambitions de l'axe.

Les actions du schéma se répartissent au sein de ces axes. **Un référent est nommé pour chaque axe**, chargé de l'accompagnement et du suivi de la bonne mise en œuvre des actions définies dans l'axe qui lui est confié. Le référent Sdsf de la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire accompagne et coordonne l'action de ces référents.

► La création des fiches actions

Afin de répondre aux objectifs généraux du schéma qui se veulent à la fois plus ambitieux et plus opérationnels, les objectifs des différentes orientations sont déclinés en fiches actions détaillées.

La mise en œuvre des actions est également revue pour permettre une gestion en **mode projet**. Chaque action est ainsi confiée à un **pilote de l'action** qui est responsable de son déploiement.

Pour ce faire, il constitue un **groupe projet** à partir de partenaires mobilisables définis en amont au regard de leur intérêt à agir et des ressources qu'ils pourront apporter. Le groupe projet a vocation à se réunir le temps de la mise en œuvre concrète de l'action et est dissous une fois l'action mise en place.

Le pilote de l'action est ensuite **garant du suivi et de l'évaluation de l'action**. Il est accompagné dans son rôle par le référent de l'axe stratégique auquel est rattachée l'action.

Gouvernance, suivi et évaluation

Afin de mieux répondre aux besoins des familles, ce schéma de seconde génération ne couvre pas strictement le champ de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'accompagnement de la parentalité. Son action est entendue dans un sens plus large, **visant l'ensemble des politiques permettant de soutenir et d'accompagner les parents dans leur rôle et les familles dans leurs besoins les plus divers**.

Dans ce sens, le schéma emporte une acception large, **une approche globale des enjeux éducatifs et des services pour les familles**, en s'intéressant à des problématiques telles que l'insertion ou encore le handicap.

Une vision cloisonnée de ces différentes politiques publiques n'est pas pertinente car elle ne peut répondre pleinement aux attentes des familles qui souhaitent une prise en charge globale de leurs besoins. Le nouveau schéma vise donc à répondre à cet enjeu en identifiant des orientations stratégiques conçues au regard de problématiques transverses.

De plus, il cherche à davantage tenir compte **des spécificités qui peuvent exister selon les différents publics** que recouvre la notion de « famille » (par exemple : familles monoparentales, familles en situation de fragilité...) ainsi que des besoins spécifiques du public "jeunes".

Il s'intéresse enfin aux différences pouvant exister en fonction des **réalités territoriales** qui peuvent entraîner des besoins différents et singuliers d'un territoire à l'autre. Dans ce cadre, un regard attentif sera porté aux besoins des familles habitant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville mais aussi dans les territoires ruraux. En effet, ces territoires regroupent des besoins à la fois importants et spécifiques et les partenaires du schéma ont à cœur de soutenir ces territoires en y assurant le déploiement et la pérennité des services aux familles.



Ce Sdsf de seconde génération continue à porter les enjeux initiaux du premier schéma que sont **le renforcement de la coordination des acteurs et l'articulation des offres**.

Il s'inscrit dans des objectifs rénovés et ambitieux qui s'appuient à la fois sur le bilan établi ainsi que sur la volonté des partenaires d'approfondir la démarche afin de toujours mieux répondre aux besoins des familles sur le territoire.

Renforcer la portée du schéma est essentiel afin de donner aux ambitions et objectifs fixés toutes les chances d'être concrétisés et d'avoir ainsi les impacts attendus auprès des familles. Ce pilotage rénové vise ainsi à :

- **Impulser plus fortement** les ambitions, objectifs et actions partagés au sein du schéma : les décideurs et financeurs partenaires de ce schéma ont un rôle très important à jouer afin de porter les actions construites ensemble auprès des partenaires sur les territoires et notamment auprès des élus et décideurs locaux ;
- **S'inscrire dans une visée pragmatique** ;
- **Améliorer la visibilité** du schéma aussi bien concernant les actions mises en œuvre que les résultats produits, en valorisant le caractère partenarial de la démarche ;
- **Renforcer le suivi** de la mise en œuvre des actions et **évaluer** de manière objective et quantifiée l'impact des actions réalisées. Pour ce faire, différents leviers sont déployés :

Au niveau du plan d'actions :

- Une plus grande **opérationnalité** dans la formulation des objectifs à atteindre et des actions à déployer, afin de décliner le plus possible les orientations politiques en réalisations concrètes et opérationnelles : en élaborant un plan d'actions qui découle des orientations qui seront fixées pour ce nouveau schéma ; en faisant le choix d'un nombre d'actions restreint mais innovantes, conçues et portées en partenariat, adaptées aux besoins spécifiques des territoires.
- L'identification, autant que de possible, des zones d'actions à **l'échelon infra-départemental** afin d'avoir une vraie vision opérationnelle tant en termes de maillage du territoire que d'adaptation aux besoins spécifiques des territoires, et notamment sur les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville et les zones rurales.

Au niveau du suivi :

- Un **suivi des actions renforcé**, par la nomination d'un **référent par axe**, garant du suivi des actions et de leur évaluation, par la désignation d'un **pilote de l'action** ainsi que par l'instauration de **jalons de suivi** :
 - . un point de suivi systématique à chaque cellule de coordination ;
 - . un bilan d'étape annuel sur l'avancée du schéma, présenté à la commission stratégique ;
 - . un bilan global, au terme de la période, qui sera présenté au comité départemental.

Le référent Sdsf de la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire a pour mission la coordination et l'accompagnement des référents d'axe. Des temps de travail seront dédiés à la préparation des cellules de coordination.

Chaque **référent d'axe** a pour mission de suivre et accompagner les **pilotes de l'action** en charge de la réalisation des actions de son axe.

- Une **évaluation** précise et objectivée des actions réalisées dans le cadre du schéma, en élaborant – et ce, dès la conception des actions – des indicateurs permettant de définir les résultats attendus puis d'analyser les résultats obtenus en fonction de ceux-ci. Ceci est permis par un **meilleur outillage** du schéma pour faciliter la remontée des besoins comme l'évaluation des actions, par :
 - . l'élaboration d'indicateurs de résultat pour chaque action : a minima un indicateur quantitatif permettant d'évaluer la bonne mise en œuvre de l'action et un indicateur permettant d'évaluer son impact ;
 - . la création d'un tableau de bord des actions et des indicateurs afférents ;
 - . la mise à jour et la mise à disposition des données de l'observatoire de l'accueil de la petite enfance ;
 - . le recueil des données parentalité et jeunesse, dans une démarche d'observatoire départemental.

Au niveau de la gouvernance :

- Une **gouvernance rénovée** qui s'ouvre à de **nouveaux partenaires** - tels que Pôle emploi, les missions locales, les associations de maires – qui donne la place aux **élus** de terrain, qui permet une **impulsion** plus forte et collective des décideurs et financeurs et ce, à tous les niveaux.,

Les tableaux suivants détaillent les instances du schéma :

Le Comité départemental du Sdsf

Présidence	Etat	Préfet ou son représentant
Vice-présidence	Caisse d'allocations familiales	Présidente du Conseil d'administration ou son représentant Directrice ou son représentant
	Département	Président du Conseil départemental ou son représentant
Animation et secrétariat	Caisse d'allocations familiales	Directrice ou son représentant
Composition	Etat	Directrice départementale de la cohésion sociale ou son représentant Directeur Académique des services de l'Education nationale ou son représentant
	Département	Président du Conseil départemental ou son représentant
	Caisse d'allocations familiales	Présidente du Conseil d'administration et Directrice ou leurs représentants
	Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne	Président du Conseil d'administration et Directrice ou leurs représentants
	Elus	3 représentants des Maires désignés par l'Association des Maires de Saône-et-Loire 3 représentants des Maires désignés par l'Association des Maires ruraux 3 représentants d'établissements publics de coopération intercommunal
	UDAF	Le Président de l'Udaf ou son représentant
	CRAJEP	Un représentant de la Coordination régionale des associations de jeunesse et éducation populaire
	Pôle emploi	Un représentant de Pôle emploi
	TGI	Les Présidents des deux Tribunaux de Grande Instance du département
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance du diagnostic départemental • Prendre connaissance des bilans et évaluations • Valider les orientations stratégiques 	
Fréquence des réunions	3 à 4 réunions sur la durée du schéma	

La Commission stratégique

Animation et secrétariat	Caisse d'allocations familiales	Directrice Sous-directrice Action sociale
Composition	Direction départementale de la cohésion sociale	Directrice départementale de la cohésion sociale ou son représentant
	Département	Directeur général adjoint des services ou son représentant
	Mutualité Sociale Agricole	Directrice de la MSA Bourgogne ou leurs représentants
	Education nationale	Directeur Académique des services de l'Education nationale ou son représentant
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> • Valider le diagnostic, les bilans et les évaluations réalisées • Superviser l'avancée du schéma et les indicateurs de résultat • Proposer les orientations stratégiques et les objectifs associés • Valider les actions proposées par la cellule de coordination • Valider la méthodologie de pilotage du schéma • Préparer le comité départemental 	
Fréquence des réunions	1 à 2 réunions par an	

La cellule de coordination

Animation	Caisse d'allocations familiales	Sous-directrice Action sociale
Secrétariat		Référente Sdsf
Composition	Etat	Représentant(s) de la Direction départementale de la cohésion sociale Représentant de l'Education nationale Délégué(s) du Préfet
	Département	Représentant(s) du Conseil départemental sur les différents champs du schéma
	Caisse d'allocations familiales	Sous-directrice Action sociale Référente Sdsf
	Mutualité Sociale Agricole	Représentant(s) de la MSA Bourgogne
	UDAF	Directrice de l'UDAF et/ou son représentant
	Référents des axes	Un référent par chaque axe
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'avancée de la réalisation des actions • Suivre les indicateurs de résultat • Analyser les bilans et évaluations réalisées • Emettre des propositions d'évolution pour le schéma (orientations stratégiques, objectifs à atteindre, pilotage et gouvernance...) • Préparer le comité stratégique 	
Fréquence des réunions	1 réunion par trimestre	

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC



Données générales : la population en Saône-et-Loire

 555 400 habitants	49 517 familles connues de la Caf	20 établissements publics de coopérations intercommunales * - dont 19 sont situés en Saône-et-Loire - 1 communauté d'agglomération (CA Beaune, Côte et Sud, Communauté Beaune Chagny Nolay) dont l'épicentre est en Côte d'Or
Revenu annuel fiscal moyen par foyer fiscal 23 966 euros	9 communautés de communes de moins de 15 000 habitants	

* les deux EPCI au revenu annuel fiscal moyen/foyer fiscal les moins élevés : CC Bresse Nord Intercom' et la CC Revermont 71,

* les deux EPCI au revenu annuel fiscal moyen/foyer fiscal les plus élevés : la CC Sud Côte chalonnaise et la CA Mâconnais Beaujolais agglomération.

Données relatives aux enfants de Saône-et-Loire



103 230 enfants

connus de la Caf dont :

- 28 % des enfants ont moins de 6 ans
- 40 % des enfants ont 12 ans et plus

55 %
des enfants
vivent sur
les 3 EPCI
les plus peuplés

- 22 % sur le Grand Chalon
- 17 % sur la Communauté urbaine Creusot Montceau
- 16 % sur Mâcon Beaujolais Agglomération

Profil des familles de Saône-et-Loire



49 517 familles	1 sur 4 est une famille monoparentale	23 % des familles sont des familles nombreuses (3 enfants et plus)
1 sur 2 ont un enfant de 12 ans ou +		

Le taux de familles avec des adolescents (12 ans et plus) est particulièrement important dans trois territoires : CC de Marcigny (53,2 %), CC La Clayette Chauffailles en Brionnais, CC entre Saône et Grosne.

Les familles monoparentales habitent en majorité sur 3 territoires : le Grand Chalon, le Creusot-Montceau et le Grand Autunois Morvan.

26 % des familles monoparentales ont la charge d'au moins un enfant de moins de 6 ans.

Données financières des familles de Saône-et-Loire

	27 676 enfants	13 385 familles	soit 27 % des familles vivent sous le seuil de bas revenus.
--	--------------------------	---------------------------	---

Ces familles vivent principalement sur les EPCI les plus peuplés : Le Grand Chalon, Le Creusot-Montceau, Mâconnais-Beaujolais-Agglomération ainsi que dans la région autunoise et le nord de la Bresse.

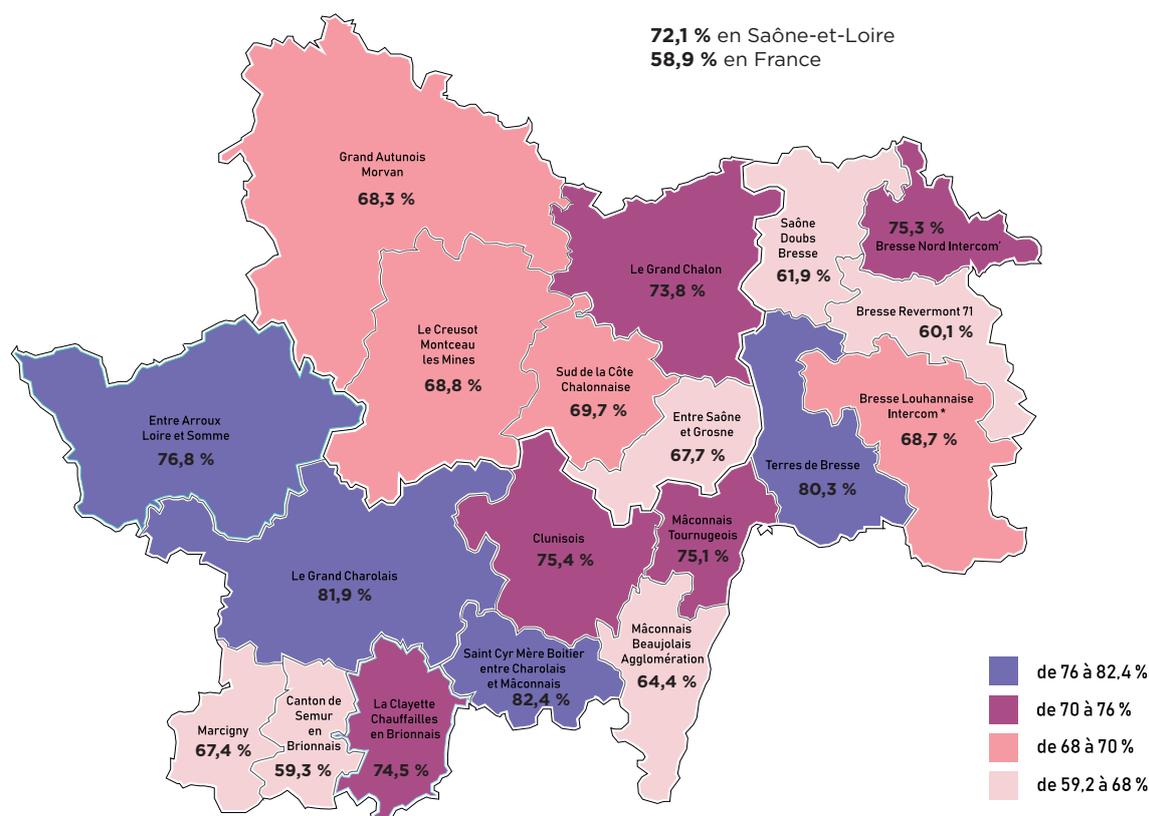
Sur ces territoires, 1 enfant sur 3 vit dans une famille sous le seuil de bas revenus.

Familles et handicap en Saône-et-Loire

Le nombre d'adultes et d'enfants en situation de handicap est significativement plus élevé que la moyenne nationale.

Allocation aux adultes handicapés	1 600 familles bénéficiaires	3 % des familles Majoritairement sur les territoires de la Bresse Intercom, Le Creusot-Montceau, Le Grand Chalon et Le Grand Autunois Morvan.
Allocation d'éducation pour enfant handicapé	3 000 enfants bénéficiaires	5,6% des familles Majoritairement sur les territoires de Terres de Bresse, Le Creusot-Montceau et Le Grand Autunois Morvan.

Accueil de la petite enfance en Saône-et-Loire



Avec **72,1 %**, le taux de couverture globale (accueil collectif et individuel) de Saône-et-Loire est largement supérieur à la moyenne nationale (58 %) en 2017 : l'accueil individuel est majoritaire avec **14 957 places**, l'accueil collectif offre **2 402 places**.

Au niveau national (source Drees), les enfants dont la garde n'est pas assurée par les parents (61 %) sont accueillis par les assistants maternels (19 %), par les EAJE (13 %), puis par les autres modes d'accueil (famille/école/garde à domicile : 7 %). Les mêmes constats ont été faits dans le département.

Les assistants maternels

	4 000 assistants maternels ³	1 sur 2 se situe sur le chalonnais et le secteur Mâcon-Cluny-Tournus.
	14 957 places	1 sur 3 est âgé de plus de 55 ans ¹ <small>¹ Ce taux dépasse 40 % sur la CC de Marcigny (40,5 %) et la CC entre Saône et Grosne (41,4 %)</small>
43 Maisons d'assistants maternels (Mam) ²	53 % des assistants maternels exerçant en Mam ont moins de 40 ans.	

² Les Maisons d'assistants maternels (Mam) se sont développées : 26 en 2017, 43 en 2019.

³ 4 000 assistants maternels agréés dont 2 857 actifs

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

	120 Eaje	Les places en Eaje représentent 14% des places totales.
	2 402 places	Les micro-crèches ont doublé, passant de 16 à 34. Les halte-garderies ont diminué, passant de 18 à 11.
+32 % entre 2014 et 2018	7 142 enfants	Les multi-accueils sont stables (50 à 52 en 2 ans).

Le soutien à la parentalité

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

- 23 opérateurs couvrent l'ensemble du département, à l'exception du centre.
- 1 525 enfants bénéficient du dispositif soit 1 300 familles.
- 1/3 des enfants sont en école élémentaire et 1/3 en collège.
- 2/3 des familles relèvent des politiques de la ville.

Les services de médiation familiale et les espaces rencontres

- 5 services de médiation familiale.
- 4 espaces rencontres.

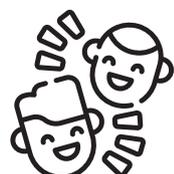
Les lieux d'accueil enfants-parents (Laep)

- 13 Laep labélisés dont 2 ouvertures depuis 2016.
- 2 d'entre eux sont situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- et 5 en zone de revitalisation rurale (Zrr).

Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents

- Le Réaap s'appuie sur 7 comités locaux.
- 35 actions financées, 2 648 familles concernées avec 9 801 participations.

La jeunesse en Saône-et-Loire



- Les jeunes se répartissent sur le département autour des pôles urbains :
- Le Grand Chalon 9 626 jeunes, soit 21 % de la population jeunes,
 - La CUCM 7 350 jeunes, soit 16 % de la population jeunes,
 - La CA MBA : 6 473 jeunes, soit 14 % de la population jeunes.

Les accueils de loisirs

Ces 3 agglomérations concentrent 51 % de la population jeunes. La répartition sur le reste du département se fixe principalement autour des communes comprenant des établissements scolaires du second degré (collèges et lycées).

198 Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) accueillent les plus de 11 ans. Ils paraissent couvrir le territoire parallèlement à la répartition des jeunes (hormis le secteur du Louhannais).

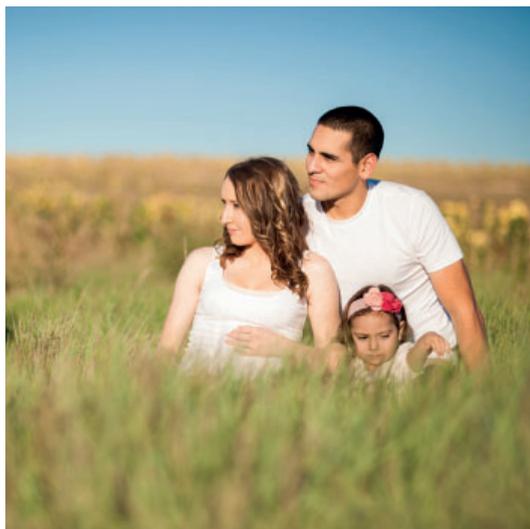
Les Accueils Jeunes

Le nombre d'Accueils Jeunes labellisés est faible : 7 sur le département.

LES AMBITIONS STRATÉGIQUES DU SCHÉMA

AXE 1

Assurer un maillage territorial équitablé et pérenne des services aux familles



Le département de Saône-et-Loire est globalement bien doté en termes de services aux familles. Toutefois, ces moyennes cachent des disparités territoriales assez fortes selon les territoires et selon les types d'équipement.

Concernant l'accueil de la petite enfance, si le taux de couverture départemental est supérieur à la moyenne nationale, il s'appuie surtout sur de l'accueil individuel par les assistants maternels. Or, cette population est vieillissante. De plus, le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est un objectif prioritaire de la Cog 2018-2022 qui prévoit l'ouverture de 30 000 nouvelles places de crèches et le maintien du nombre de places existantes. Sur le département, c'est environ 120 places de crèches qui seront à ouvrir d'ici 2022.

L'enjeu de cet axe est donc d'assurer un maillage territorial des services aux familles équitablé, c'est-à-dire que les créations de services se fassent en priorité sur les territoires qui en sont dépourvus et qu'elles répondent aux difficultés d'accessibilité sur les territoires ruraux comme sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'enjeu est également de préserver de manière pérenne les services offerts aux familles.

Les objectifs de l'axe 1

Consolider l'offre en s'assurant qu'elle soit adaptée aux besoins spécifiques des territoires

- Action 1 : Assurer une répartition et un taux de couverture territorial équitables en matière d'accueil de la petite enfance
- Action 2 : Soutenir les actions Enfance et jeunesse en favorisant la logique "d'aller vers" les jeunes
- Action 3 : Consolider les dispositifs de soutien à la parentalité

Assurer le maintien de l'offre individuelle par le renouvellement des assistants maternels

- Action 4 : Valoriser le métier d'assistant maternel

Favoriser la mobilité des services dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires Politique de la Ville dans une logique "d'aller vers" les familles

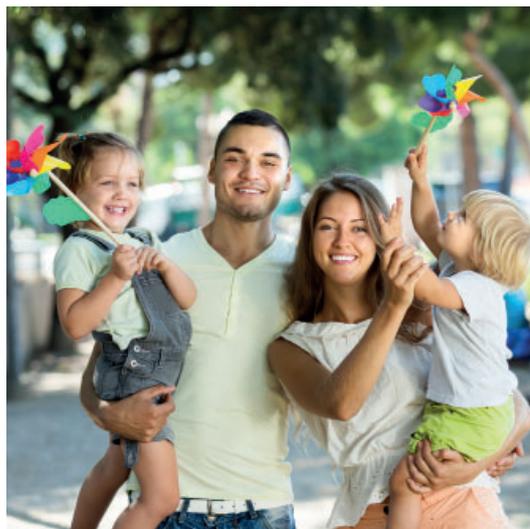
- Action 5 : Mettre en place des services aux familles itinérants

Encourager le développement de modes d'accueil innovants

- Action 6 : Favoriser le développement d'accueils en horaires atypiques pour la garde des enfants de moins de 6 ans

AXE 2

Faciliter l'accès aux services et l'implication des publics



Pour répondre véritablement aux besoins des familles, il est essentiel que les services existants sur le territoire soient connus et reconnus.

Cela doit passer par une meilleure communication sur l'offre existante, les parents ayant indiqué être peu et mal informés des services aux familles sur leur territoire. Améliorer la communication c'est communiquer davantage mais aussi mieux communiquer, c'est-à-dire s'adapter aux nouvelles pratiques des familles et apporter l'information là où les familles sont présentes.

Cela doit également passer par une plus grande implication des publics, que ce soit les parents ou les jeunes, afin qu'ils deviennent eux-mêmes acteurs de ces projets et que ceux-ci correspondent ainsi davantage à leurs attentes. De plus, cette implication est en soi un atout en termes d'autonomisation et de participation à la vie citoyenne, qui sont des enjeux forts notamment pour les jeunes vivant dans des zones rurales ou dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les objectifs de l'axe 2

Adapter les leviers de communication aux nouveaux usages des publics

- Action 7 : Formaliser une procédure départementale facilitant la communication envers les parents par le biais des établissements scolaires
- Action 8 : Créer un réseau de Promeneurs du Net parentalité

Faire une véritable place aux parents dans le fonctionnement des structures et dans les projets qui leur sont destinés

- Action 9 : Créer un dispositif de financement pour faire émerger des projets portés par les parents
- Action 10 : Renforcer l'entraide entre parents par la création d'une Université populaire de parents

Favoriser l'autonomie des jeunes en les rendant acteurs

- Action 11 : Lancer une démarche concertée des appels à projets à destination des jeunes
- Action 12 : Encourager et soutenir la création d'instances de participation des jeunes à la vie démocratique et sociale locale

LES AMBITIONS STRATÉGIQUES DU SCHÉMA

AXE 3

Accompagner les professionnels dans l'amélioration continue de la qualité et la complémentarité des services



Cet axe porte deux ambitions qui se rejoignent :

- D'une part, assurer un haut niveau de qualité de l'offre existante dans une logique d'amélioration continue. Pour cela, les partenaires du schéma souhaitent impulser une démarche qualité qui implique les professionnels et les parents afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des jeunes, les relations avec les familles et les conditions de travail des professionnels.
- D'autre part, favoriser une complémentarité entre les services d'un même territoire afin qu'un professionnel d'un territoire puisse orienter au mieux une famille vers d'autres partenaires du territoire mais aussi pour favoriser le travailler-ensemble entre professionnels afin de répondre de manière globale et coordonnée aux besoins des familles.

Ces deux ambitions se répondent entre elles car elles s'appuient à la fois sur une professionnalisation des acteurs, sur l'approfondissement de leurs connaissances des dispositifs existants sur leur territoire d'intervention et sur l'intérêt de développer les réseaux professionnels, qu'ils soient entre les professionnels de services similaires ou entre les professionnels situés sur un même territoire.

Les objectifs de l'axe 3

Dynamiser l'interconnaissance et la complémentarité entre les professionnels

- Action **13** : Impulser un réseau départemental des opérateurs CLAS
- Action **14** : Mettre en place un réseau des professionnel(le)s Enfance/Jeunesse et élargir la transversalité de leurs actions et des réseaux

Soutenir la qualification des acteurs du champ de la jeunesse

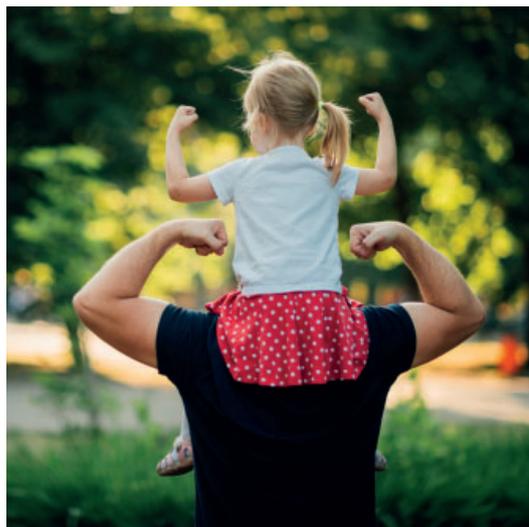
- Action **15** : Améliorer la qualité des accueils collectifs des mineurs par une qualification adaptée des encadrants

Impulser une démarche qualité de l'offre impliquant les professionnels et les parents

- Action **16** : Déployer la démarche qualité de l'accueil collectif de la petite enfance en Saône-et-Loire

AXE 4

Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité dans une logique d'inclusion sociale



Le schéma départemental des services aux familles a pour vocation de permettre le développement de services qui répondent aux besoins de familles dans leurs diversités et leurs particularités. Cette réponse doit, autant que possible, être recherchée au sein des services de droit commun dans une logique d'égalité d'accès et de mixité sociale. Toutefois, certaines situations de fragilité imposent une étude plus spécifique des besoins, un accompagnement renforcé pour permettre l'accès effectif aux services, voire des prises en charge particulières.

À la suite du diagnostic, le choix a été fait de développer des actions spécifiques sur les publics suivants : les femmes enceintes, les parents en situation de handicap, les parents en situation de fragilité dans l'éducation de leurs enfants (cf. burn-out parental), les familles en insertion professionnelle, les familles en situation d'isolement social, les jeunes filles et femmes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, les jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et des zones rurales, les publics qui ne maîtrisent pas ou peu la langue française.

Les objectifs de l'axe 4

Renforcer la connaissance des acteurs concernant les publics en situation de vulnérabilité

- Action **17** : Réaliser une étude de besoins concernant les parents en situation de handicap
- Action **18** : Etudier la problématique de l'invisibilité des jeunes filles et des femmes dans les quartiers Politique de la Ville via une recherche-action

Contribuer à lever les freins pour l'insertion sociale et professionnelle

- Action **19** : Favoriser la création de crèches à vocation d'insertion professionnelle
- Action **20** : Créer une offre de service « répit en famille » pour les parents en situation de fragilité
- Action **21** : Diffuser des outils de traduction pour les publics qui ne maîtrisent pas ou peu le français

Améliorer la prévention primaire en direction des enfants

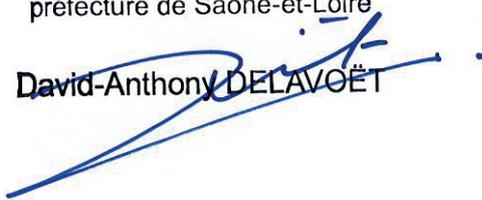
- Action **22** : Développer des actions de prévention dans le cadre de la loi relative à la lutte contre les violences ordinaires faites aux enfants

LES SIGNATAIRES DU SCHÉMA

Le schéma départemental des services aux familles a été signé le 30 janvier 2020 à Mâcon.

L'Etat, représenté
par le Préfet de Saône-et-Loire,
Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

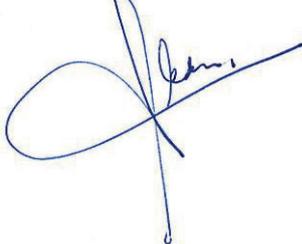
David-Anthony DELAVOËT



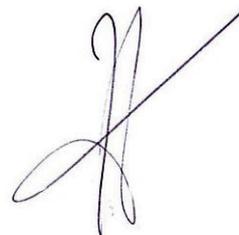
Le Département,
représenté par son Président,
M. André ACCARY



La Caisse d'allocations familiales
de Saône-et-Loire,
représentée par sa Directrice,
Mme Cécile ALADAME



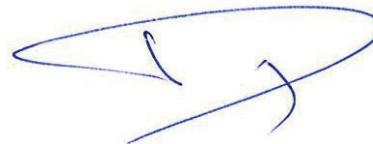
La Caisse d'allocations familiales
de Saône-et-Loire,
représentée par sa Présidente,
Mme Isabelle JOST



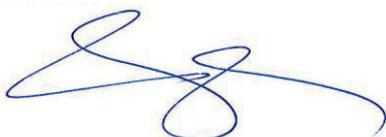
La Caisse Régionale de la Mutualité
sociale agricole de Bourgogne,
représentée par sa Directrice,
Mme Armelle RUTKOWSKI



La Caisse Régionale de la Mutualité
sociale agricole de Bourgogne,
représentée par son Président,
M. Dominique BOSSONG



L'Education nationale,
représentée par le Directeur académique
des services de l'Education nationale,
M. Fabien BEN



ANNEXES : LES 22 FICHES ACTIONS





AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

Objectif de l'axe :
consolider l'offre en s'assurant qu'elle soit adaptée aux besoins spécifiques des territoires

Intitulé de l'action	[N°1] Assurer une répartition et un taux de couverture territorial équitables en matière d'accueil de la petite enfance
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales
Contexte	<p>Le taux de couverture départemental en matière d'accueil de la petite enfance est de 71,7 % (accueil individuel et accueil collectif).</p> <p>Si ce taux est supérieur à la moyenne nationale (58 %), il s'appuie surtout sur l'accueil individuel (30,8 % des enfants de moins de 6 ans sont gardés en mode individuel). Or, les assistants maternels sont une population de professionnels vieillissante. En effet, plus d'un assistant maternel sur trois a plus de 55 ans dans le département.</p> <p>De plus, ce taux départemental cache des disparités assez importantes entre les territoires infra-départementaux (de 59 % à 82 % selon les EPCI).</p> <p>La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a réaffirmé des objectifs ambitieux initialement inscrits dans la Convention d'objectifs et de gestion de la Cnaf avec l'ouverture de 30 000 nouvelles places de crèches et le maintien des places existantes.</p>
Objectifs de l'action	<p>L'enjeu en matière d'accueil de la petite enfance est tout d'abord de maintenir le nombre de places d'accueil existantes sur le département et d'en créer en moyenne 120 nouvelles d'ici 2022.</p> <p>Ces nouvelles places d'accueil sont à créer prioritairement sur des territoires qui en sont dépourvus et/ou qui connaissent des difficultés d'accessibilité tels que les territoires ruraux, les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.</p>
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une instance partenariale de régulation et d'aide à la décision, s'appuyant notamment sur l'observatoire de la petite enfance ainsi que sur les outils de diagnostic à disposition des partenaires afin d'identifier collectivement les besoins en offre collective et individuelle (places d'accueil à développer, offre existante en difficulté) - Sensibiliser les élus sur l'importance de mettre en place et de maintenir des équipements petite enfance - Soutenir financièrement la création de places d'accueil - Accompagner les structures en difficulté afin de limiter les risques de fermeture
Territoire concerné	Le département et plus particulièrement les zones sensibles telles que les secteurs avec une absence de renouvellement des assistants maternels, les zones rurales et les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Caf, Département, MSA, Délégués du Préfet, DDCS - Elus/Représentants de communes/collectivités
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Observatoire de l'accueil de la petite enfance - Expertise et outils de diagnostic des équipes techniques Caf (dont les conventions territoriales globales) et du Département - Expertise des territoires ruraux par la MSA - Expertise des QPV par la DDCS
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places d'accueil créées (objectif : 120) - Evolution du nombre total de places d'accueil par rapport à 2017 - Evolution du taux de couverture par EPCI
Calendrier Echéances	Sur la durée du Sdsf 2019-2022



AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

Objectif de l'axe :
consolider l'offre en s'assurant qu'elle soit adaptée aux besoins spécifiques des territoires

Intitulé de l'action	[N°2] Soutenir les actions Enfance et Jeunesse en favorisant la logique "d'aller-vers" les jeunes
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales
Contexte	<p>Si la jeunesse est un moment charnière de la vie de chacun, elle n'est pas forcément vécue de manière similaire par tous. Elle se caractérise ainsi notamment par des besoins très différenciés selon le lieu géographique (QPV, zones de revitalisation rurale...) mais aussi par de nombreuses évolutions, par exemple dans les pratiques des jeunes (nouvelles technologies), évolutions qu'il est primordial de prendre en compte.</p> <p>La politique jeunesse de la Caf aujourd'hui est principalement tournée vers l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes : la Caf finance 150 centres de loisirs dans le département pour un montant de près de 3 millions d'euros par an. Cependant, la fréquentation des jeunes tend à baisser dans à peu près toutes les structures 11-17 ans (à l'exception des 11-13 ans).</p> <p>En parallèle, la politique jeunesse semble encore insuffisamment développée sur les années collège/lycée alors qu'elle est primordiale pour développer leur autonomie et leur citoyenneté et favoriser leur épanouissement.</p> <p>Enfin, il existe encore de trop nombreux freins dans l'accessibilité aux services liés à diverses difficultés (géographique, socio-économique...).</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Imaginer de nouveaux partenariats pour répondre mieux aux jeunes en convertissant la logique de loisirs à la logique de projets et en modifiant les pratiques en allant vers les jeunes plutôt que leur proposer des actions ou projets qui ne les attirent pas (favoriser les actions "hors les murs") - Répondre à de nouveaux enjeux en améliorant la communication des actions : toucher les jeunes où ils sont (le net) et améliorer la formation des professionnels - Rendre les offres de service et équipements destinés aux jeunes plus accessibles et lever les freins à la mobilité - Réduire les inégalités territoriales et sociales et améliorer les conditions d'offres en direction des jeunes dans les zones rurales et les quartiers prioritaires Politique de la Ville
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux territorialisé des services existants et des enjeux de développement - Réaliser un diagnostic des besoins du public collégiens et lycéens - Développer des actions et projets « hors les murs » avec le souci de répondre aux attentes des jeunes
Territoire concerné	Ciblage de territoires par le diagnostic avec un regard prioritaire sur les zones de revitalisation rurale et les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Caf, Département, DDCS, MSA, Education nationale, Délégués du Préfet - Fédération d'éducation populaire - Coordonnateur Promeneurs du net - Un élu / un représentant d'élu (service jeunesse) d'une zone urbaine - Un représentant élu ou gestionnaire d'une structure en zone rurale
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics partagés du territoire dans le cadre des Conventions territoriales globales (Ctg) de la Caf - Observations terrain des Promeneurs du net - Travaux forum des Accueils collectifs de mineurs (ACM) conduits par la DDCS - Diagnostics issus des projets de territoire du Département. - Future Prestation de service Jeunes Caf - Outils de remontée des besoins
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution positive du nombre d'offres proposées en direction des jeunes - Nombre de jeunes utilisateurs des nouveaux services - Adaptation des modalités de fonctionnement des services en direction des jeunes
Calendrier Echéances	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic en 2020 - Groupe de travail 2020/2021. - Mise en œuvre de l'action en 2021



AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

Objectif de l'axe :
consolider l'offre en s'assurant qu'elle soit adaptée aux besoins spécifiques des territoires

Intitulé de l'action	[N°3] Consolider les dispositifs de soutien à la parentalité
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales
Contexte	<p>Les dispositifs de soutien à la parentalité constituent un ensemble composite et varié qui visent à offrir aux familles une palette multiple de réponses à leurs besoins.</p> <p>Un des enjeux de la politique nationale de soutien à la parentalité est de dépasser la logique de dispositifs pour tendre vers une approche globale dans une démarche de coordination et de complémentarité des services ; et ce en développant une offre territoriale diversifiée et adaptée aux besoins des parents, avec une nouveauté : « le panier de services parentalité ». Il s'agit d'offrir aux familles, à l'échelle des EPCI, un socle commun de services, soit au minimum une action Réaap, un lieu d'accueil enfant-parent et un dispositif Clas.</p> <p>Au niveau national, la Cnaf porte des objectifs ambitieux avec la création de 500 Laep et 150 postes de médiateurs familiaux d'ici 2022.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre le développement et la structuration des services/dispositifs pour que, à terme, les familles de chaque Epci bénéficient du panier de services parentalité- Impulser une dynamique départementale des dispositifs pour une meilleure articulation afin d'offrir aux familles un parcours fluide d'accompagnement de la naissance de l'enfant jusqu'à son autonomie
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Assurer un maillage territorial complet et équitable de l'offre en développant le panier de services parentalité sur les secteurs non couverts.- Consolider et soutenir l'existant :<ul style="list-style-type: none">> Réaap : développer le travail inter-réseaux (avec d'autres partenaires) pour promouvoir les actions mises en place pour les parents> Laep : communiquer auprès des partenaires pour renforcer leur visibilité auprès des parents, organiser une journée départementale tous les 2 ans> Clas : mettre en place des réunions d'information pour sensibiliser les élus et les partenaires, renforcer le partenariat avec l'Education nationale> Médiation familiale / espaces rencontres : créer de nouveaux outils de communication pour favoriser l'accès des familles à la médiation familiale et aux espaces rencontres.> Maisons pour la famille : communiquer sur le référentiel pour le promouvoir auprès des partenaires et des familles, organiser 1 à 2 réunions départementales par an pour accompagner la montée en charge des services existants
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none">> Réaap : Caf, Département, comité technique Réaap> Laep : Caf, Département, opérateurs> Clas : Caf, DDCS, Education nationale, opérateurs> Médiation familiale/ espaces rencontres : Caf, Département, associations de médiation familiale et espaces rencontres, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (Cidff), Tribunaux de Grande Instance (Tgi)> Maisons pour la famille : Caf, Département, structures

Moyens mis en oeuvre

- Accompagnement du pôle parentalité Caf, des conseillers techniques territoriaux Caf, de la PMI, des services de la Politique de la Ville, de l'Education populaire et de la jeunesse
 - Participation de l'Education nationale, des Réseaux d'éducation prioritaire, des associations de médiation familiale et espaces rencontres, des Tribunaux de grande instance (Tgi)
 - Appui des Conventions territoriales globales
 - Financements : prestations de service / appels à projets / subventions
-

Indicateurs de résultats

- > **Réaap** : évolution du nombre de réseaux locaux + nombre de membres du réseau + nombre d'actions réalisées pour les familles
 - > **Laep** : évolution du nombre de Laep + évolution de la couverture départementale + nombre de familles fréquentant le Laep + nombre de participants aux journées départementales
 - > **Clas** : évolution du nombre de Clas + évolution de la couverture départementale + nombre de familles bénéficiaires
 - > **Médiation familiale / espaces rencontres** : évolution du nombre de personnes accompagnées en médiation familiale et en espaces rencontres + création de nouveaux outils de communication
 - > **Maisons pour la famille** : évolution du nombre de dispositifs + nombre de participants aux journées départementales
-

Calendrier Echéances

Les actions se réaliseront au fil de l'eau.
Les bilans des actions sont attendus pour le dernier trimestre 2022.



AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

Objectif de l'axe :
assurer le maintien de l'offre individuelle par le renouvellement des assistants maternels

Intitulé de l'action	[N°4] Valoriser le métier d'assistant maternel
Pilote(s)	Département
Contexte	<p>L'offre d'accueil individuel est le mode d'accueil majoritaire sur le territoire ; il représentait en 2016 14 957 places, contre 2 266 places en collectif, pour 15 658 enfants de moins de 3 ans. Pourtant, le nombre d'agrément d'assistants maternels diminue chaque année. Au 31/12/2018, étaient agréés sur le département 3 731 assistants maternels ; c'est 16 % de moins qu'en 2014. Le choix des parents se porte préférentiellement vers un mode d'accueil collectif, ce qui a un impact sur l'évolution des modalités d'exercice de cette profession ; notamment par le développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM), de 11 en 2014 à 43 MAM actuellement déployées sur le département. Ce mode d'exercice attire d'ailleurs les jeunes assistants maternels (53% des assistants maternels exerçant en MAM ont moins de 40 ans). Pour autant, tel qu'actuellement mises en œuvre, et même si elles répondent au choix des parents, les MAM présentent des fragilités (notamment le travail en équipe). En parallèle, les Relais assistants maternels (RAM) ont un rôle clef à jouer, dans le soutien aux parents dans la recherche d'un mode d'accueil, la contribution à l'éveil et à la socialisation des enfants, la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile. La Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la Cnaf ainsi que la stratégie nationale pauvreté prévoient en ce sens la création de 1 000 postes d'animateurs supplémentaires en RAM.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Connaître la situation de l'emploi des assistants maternels par territoire- Renforcer l'attractivité de l'accueil individuel pour les professionnels comme pour les parents.- Améliorer l'information sur le métier d'assistant maternel et les besoins d'accueil des territoires auprès de potentiels futurs professionnels- Accompagner le développement et la pérennisation des MAM en soutenant la professionnalisation des assistants maternels.
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser un diagnostic de la situation de l'emploi des assistants maternels (prévision des départs en retraite, sous-activité subie et/ou liée aux facteurs propres de l'assistant maternel,...) par territoire ; repérer les professionnels ayant des besoins d'emploi en accueil individuel- Développer un partenariat avec les services de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, PLIE...) afin de parfaire la communication sur ce métier- Développer les Relais assistants maternels sur les territoires non pourvus- Développer des temps de rencontre entre MAM, avec des actions favorisant la qualité d'accueil, renforçant la formation et la professionnalisation
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none">- Pour les RAM, les territoires où le ratio d'1 animateur pour 70 assistants maternels n'est pas atteint- L'ensemble des MAM actives du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none">- Département, Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole- Pôle emploi, Mission locale, PLIE, Direccte- Animatrices RAM, Assistants maternels (domicile, MAM)
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none">- Observatoire de l'accueil de la petite enfance- Informations aux partenaires sur le métier d'assistant maternel- Organisation de réunions et/ou temps de travail avec les MAM actives et les partenaires concernés, autour des problématiques de l'accueil individuel/collectif en petites structures, du travail en équipe... avec interventions de formateurs
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Évolution positive du nombre d'agrément d'assistant maternel et du nombre d'assistants maternels actifs sur le département- Augmentation du nombre de MAM sur le département, plus particulièrement sur les territoires en tension- Augmentation du nombre de Relais Assistants maternels sur le département- Nombre de participants aux temps de travail et réunions entre MAM et questionnaire de leur satisfaction à ces temps de coordination- Retour d'expériences des assistants maternels participant à ces temps de rencontre après mise en pratique
Calendrier Echéances	2020 - début 2021



AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

Objectif de l'axe :
favoriser la mobilité des services dans les territoires ruraux et vers les quartiers prioritaires Politique de la Ville dans une logique "d'aller vers" les familles

Intitulé de l'action	[N°5] Mettre en place des services aux familles itinérants
Pilote(s)	Mutualité sociale agricole
Contexte	<p>Un des enjeux majeurs d'un maillage territorial équitable et pérenne des services aux familles est de garantir l'accessibilité de ces services sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des publics.</p> <p>Or, la Saône-et-Loire est un département à forte ruralité (60 % des communes ont moins de 500 habitants). La mobilité est très souvent un frein pour un certain nombre de familles. Pour d'autres familles, les difficultés d'accessibilité peuvent revêtir d'autres formes (barrières socio-économique, culturelle, inadéquation entre le besoin et l'offre proposée...).</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre les services aux familles plus accessibles en levant les freins à la mobilité mais également en développant davantage de services ou d'actions « hors les murs » qui aident à lever les barrières dans l'accès aux services - Réduire les inégalités territoriales et sociales et améliorer les conditions de vie des familles rurales et des quartiers prioritaires Politique de la Ville
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place a minima deux expérimentations : un service itinérant au sein d'une zone rurale et isolée et une action "hors les murs" au sein d'un QPV ; en s'appuyant sur les diagnostics existants ainsi que sur les expériences au sein et hors du département en matière de services itinérants "hors les murs" - Favoriser l'essaimage des projets innovants existants en communiquant sur ces initiatives
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> - A minima un territoire quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV) - A minima un territoire dans une zone rurale et isolée.
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualité sociale agricole - Département - Caisse d'allocations familiales - Direction départementale de la cohésion sociale
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics partagés du territoire dans le cadre des Conventions territoriales globales (Ctg) de la Caf - Recensement et analyse des actions innovantes en la matière au sein et hors du département - Centres sociaux et espaces de vie sociale - Groupe de travail de professionnels
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des deux expérimentations - Communication effectuée auprès des gestionnaires de services sur les actions inspirantes issues du benchmarking
Calendrier Echéances	2020-2021



AXE 1 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUITABLE ET PÉRENNE DES SERVICES AUX FAMILLES

Objectif de l'axe :
encourager le développement
de modes d'accueil innovants

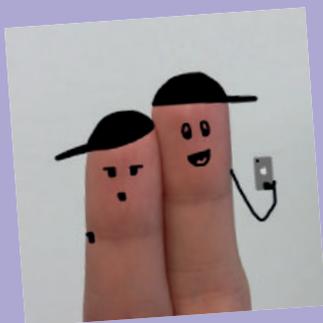
Intitulé de l'action	[N°6] Favoriser le développement d'accueil en horaires atypiques pour la garde des enfants de moins de 6 ans
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales
Contexte	<p>Si de nombreuses solutions d'accueil sont présentes sur le département, les divers diagnostics effectués font apparaître des difficultés récurrentes rencontrées par les parents ayant des horaires de travail atypiques pour trouver une solution de garde adaptée à leurs besoins (la nuit, le samedi, le dimanche et les jours fériés).</p> <p>Un appel à projet a été lancé par la Caf et le Département dans le cadre du précédent SDSF. Deux porteurs de projet ont répondu à cet appel (et un troisième était déjà existant sur le territoire) afin d'expérimenter ce dispositif. Si les retours des familles qui en ont bénéficié ont été très positifs, les deux expérimentations se sont arrêtées en 2018, faute de demande.</p>
Objectifs de l'action	S'appuyer sur le bilan réalisé de l'appel à projet précédent pour relancer une dynamique concernant le développement de services offrant des solutions d'accueil innovantes en horaires atypiques pour les enfants de moins de 6 ans.
Détails de l'action	Lancer un nouvel appel à projet concernant la garde d'enfants de moins de 6 ans sur des horaires atypiques, en s'appuyant sur le bilan réalisé du précédent appel à projet pour en modifier les modalités et augmenter ainsi le nombre de familles touchées.
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none">- Caisse d'allocations familiales- Département- Délégués du Préfet- Direction départementale de la cohésion sociale dans le cas où un ciblage serait réalisé sur les quartiers Politique de la Ville
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none">- Bilan de l'appel à projet réalisé dans le cadre du précédent Schéma départemental des services aux familles (Sdsf)- Promotion de l'appel à projet au niveau départemental auprès de tous les porteurs de projet potentiels- Financement des projets retenus
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réponses à l'appel à projets- Nombre de familles utilisatrices- Bilan qualitatif des actions
Calendrier Echéances	2021 - 2022



AXE 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS

**Objectif de l'axe :
adapter les leviers de communication
aux nouveaux usages des publics**

Intitulé de l'action	[N°7] Formaliser une procédure départementale de communication envers les parents par le biais des établissements scolaires
Pilote(s)	Education nationale
Contexte	Les écoles peuvent constituer un réseau propice à la diffusion des informations aux parents sur des actions menées par les partenaires. La circulaire 2013-142 du 15-10-2013 : "Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires" confirme que la question scolaire est également à la croisée de considérations relevant de plusieurs secteurs de l'action publique ; elle engage à fédérer et faire connaître les initiatives et actions d'accompagnement à la parentalité sur les territoires. A ce titre, elle s'appuie sur les schémas départementaux des services aux familles pour mettre en place cette coopération et renforcer les liens avec tous les acteurs du territoire.
Objectifs de l'action	Etablir une coopération active entre les écoles et les acteurs du soutien à la parentalité du département pour pouvoir diffuser des informations aux parents sur des actions ou projets organisés, développer la coordination et la visibilité des actions.
Détails de l'action	Généraliser une procédure départementale permettant de formaliser un mode opératoire applicable dans les écoles du département afin de permettre, dans le respect des prérogatives et contraintes de chacune des parties prenantes, la mise en oeuvre d'un diagnostic partagé des besoins et des ressources locales, de fédérer et faire connaître les actions sur les territoires, de renforcer les liens entre tous les acteurs, de promouvoir la mise en place de dispositifs innovants. Dans un deuxième temps, une réflexion pourrait être menée sur les collèges et les lycées.
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	- Education nationale - Caisse d'allocations familiales - Département - Association des Maires
Moyens mis en oeuvre	- Mobilisation des professionnels pour les temps de réunion - Implication et relais auprès des directeurs d'écoles
Indicateurs de résultats	Formalisation d'une procédure départementale
Calendrier Echéances	2021



AXE 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS

Objectif de l'axe :
adapter les leviers de communication
aux nouveaux usages des publics

Intitulé de l'action Pilote(s)	[N°8] Créer un réseau de Promeneurs du Net Parentalité (PDN)
Contexte	<p>Caisse d'allocations familiales</p> <p>L'usage numérique est devenu incontournable pour la recherche d'information, l'accès aux droits, les relations sociales... De plus, certaines familles n'accèdent pas de façon physique aux services, en raison de problèmes de mobilité, de freins culturels, d'isolement social... Les réseaux sociaux sont devenus l'une des premières sources d'information des familles en ce qui concerne leurs questionnements pour exercer leur rôle de parents. Dans ce contexte, Internet est un territoire qui présente des risques mais aussi des potentiels pour les familles. Il apparaît aujourd'hui indispensable d'occuper le terrain - en complément de l'accompagnement en présentiel - afin d'apporter des réponses fiables aux interrogations des parents ainsi que de relayer de l'information sur les actions et dispositifs existants.</p>
Objectifs de l'action	<p>Encourager et soutenir une pratique professionnelle innovante avec le développement d'une présence numérique sur la toile afin :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'instaurer des temps de conversation spontanée avec les familles• d'instaurer une présence « hors les murs » numérique en complément de l'action habituelle• de garantir une veille sociale et préventive numérique• de développer des projets à l'initiative des familles sur internet
Détails de l'action	<p>Deux niveaux d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none">- au niveau des Promeneurs du Net Jeunesse (réseau déjà existant sur le territoire) : développer un axe de travail sur les parents des jeunes (problématiques parentalité parents-ados,..)- au niveau des référents familles des centres sociaux et animateurs des maisons pour la famille : proposer un appel à projet (PDN Parentalité) à inscrire dans leur projet familles respectif
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none">- Caisse d'allocations familiales- Direction départementale de la cohésion sociale- Mutualité sociale agricole- Département- Education nationale
Moyens mis en oeuvre	<p>PDN Jeunesse : formation sur lien parents/jeunes PDN Parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none">- appel à projet portant un financement pour la coordination et le déploiement du réseau ainsi que pour des formations- accompagnement par les partenaires pour le lancement et le pilotage du projet
Indicateurs de résultats	<p>PDN Jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre de familles de jeunes concernés par le réseau PDN ayant échangé dans ce cadre <p>PDN Parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre de Promeneurs du net famille identifiés- nombre de nouvelles familles au regard de la fréquentation en présentiel dans les centres sociaux participant à la démarche
Calendrier Echéances	<p>PDN Jeunesse : 2020 PDN Parentalité : 2021</p>



AXE 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS

Objectif de l'axe :
faire une véritable place aux parents dans le fonctionnement des structures et dans les projets qui leur sont destinés

Intitulé de l'action	[N°9] Créer un dispositif de financement pour faire émerger des projets portés par les parents
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales
Contexte	Les éléments constitutifs du soutien à la parentalité reconnaissent les parents comme premiers éducateurs de leur enfant. La plupart des actions réalisées pour les parents et les enfants sont initiées et portées par des intervenants, professionnels ou bénévoles. Au sein des dispositifs existants (Clas, Eaje, Alsh, centres sociaux, ...) un appel à projet dédié aux parents pourrait venir compléter et enrichir l'offre existante en accordant aux parents une véritable place.
Objectifs de l'action	- Favoriser l'implication des parents dans les services - Permettre aux parents d'être porteurs d'actions
Détails de l'action	2020 : Elaborer un projet de fonds de participation départemental (ou d'un appel à projets) destiné à financer des actions proposées par des parents, pour des parents, et si besoin accompagnés par un/des professionnel(s) 2021 : Lancer le fonds de participation 2022 : Travailler à rapprocher le fonds de participation et l'appel à projets Réaap avec sa nouvelle déclinaison comprenant l'étude des dossiers au fil de l'eau et valorisant davantage les projets portés par les parents eux-mêmes
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	- Caisse d'allocations familiales - Partenaires financeurs
Moyens mis en oeuvre	- Ingénierie du projet par le pôle parentalité de la Caf - Mobilisation de financements inter-partenariaux dont financement Caf
Indicateurs de résultats	- Nombre d'actions déposées - Nombre de familles impactées - Bilan des actions quantitatif et qualitatif
Calendrier Echéances	2020 - 2022



AXE 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS

Objectif de l'axe :
faire une véritable place aux parents dans le fonctionnement des structures et dans les projets qui leur sont destinés

Intitulé de l'action	[N°10] Renforcer l'entraide entre parents par la création d'une Université populaire de parents
Pilote(s)	Union départementale des associations familiales de Saône-et-Loire
Contexte	La plupart des actions de soutien à la parentalité sont pensées, mises en place et animées par des professionnels. Les parents sont peu associés aux actions menées sur le territoire, bien qu'ils en soient les premiers destinataires. Les initiatives pour les mobiliser sont difficiles à mettre en place. L'enjeu d'un tel projet n'est pas de les associer en cours de route et pour un temps donné, mais qu'ils soient acteurs du début à la fin du projet.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des espaces de solidarité et d'échanges entre parents.- Créer les conditions pour que des parents puissent se saisir d'un projet de soutien à la parentalité.- Favoriser l'émergence de propositions innovantes en matière de parentalité.
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Identifier le lieu de réalisation de l'Université populaire des parents- Rassembler des parents volontaires- Trouver collectivement les modes d'organisation et de financement du projet- Créer les conditions pour que les parents définissent leur objet d'étude- Inscrire dans la démarche un chercheur universitaire spécialiste de la question identifiée- Réaliser l'étude- Diffuser l'étude par tous les canaux envisageables
Territoire concerné	Un quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV)
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none">- Caisse d'allocations familiales- Département- Direction départementale de la cohésion sociale- Union départementale des associations familiales- Parents- Acteurs locaux (centre social / espace de vie sociale, médiathèque, associations...)
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none">- Accompagnement par le délégué au Préfet de la Politique de la Ville du territoire concerné et de l'équipe du contrat de ville concerné, le cas échéant.- Mobilisation des réseaux locaux institutionnels et associatifs pour rassembler des parents- Recherche de financements (postes de dépenses importants : appui sur un professionnel pour la coordination, financement de l'intervention du chercheur)- Moyens de communication pour diffuser les résultats de la recherche
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de parents inscrits dans la démarche- Nombre de parents interrogés / associés à la réflexion pendant l'enquête de terrain- Nombre de partenaires associés à la réflexion et aux travaux
Calendrier Echéances	<ul style="list-style-type: none">- Démarches début 2020 pour identifier un territoire et des parents volontaires- Affiner le projet avec les parents et les partenaires au cours de l'année 2020- Inscription auprès de l'ACEPP (Association des collectifs enfants parents professionnels) dans le cycle d'Universités populaires des parents 2021-2023



AXE 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS

Objectif de l'axe :
favoriser l'autonomie des jeunes
en les rendant acteurs

Intitulé de l'action	[N°11] Lancer une demande concertée des appels à projets à destination des jeunes
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales
Contexte	<p>Si l'offre d'accueil proposée dans les accueils de loisirs paraît particulièrement adaptée jusqu'à la fin de l'école primaire, nombre d'acteurs socio-éducatifs partagent le constat d'une forme d'inadéquation entre leurs propositions d'activités et les besoins et attentes des adolescents, conduisant une partie de ces jeunes à se désintéresser des structures sur les territoires dès leur entrée au collège.</p> <p>Or, dans une ambition de mobilisation des jeunes et de construction de leur esprit critique, de la promotion de la tolérance, de la solidarité et de la citoyenneté, ainsi que de l'apprentissage du vivre-ensemble, il apparaît essentiel de repenser les offres proposées au public jeunes.</p>
Objectifs de l'action	Imaginer un dispositif qui permette d'inciter les jeunes à se mobiliser individuellement au profit d'une action d'intérêt collectif.
Détails de l'action	<p>Réaliser un état des lieux des appels à projets jeunes existants proposés sur les territoires par les différents partenaires</p> <p>Travailler à leur rapprochement afin de limiter l'émiettement des fonds et se concentrer sur des ambitions communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un projet porteur d'une mobilisation individuelle (rénovation du patrimoine, engagement bénévole, etc...) - au profit du financement d'un projet d'intérêt collectif organisé par les jeunes à toutes les étapes du projet
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Education nationale - Caisse d'allocations familiales - Département - Direction départementale de la cohésion sociale - Mutualité sociale agricole - Fédérations d'éducation populaire - Représentants d'acteurs de la jeunesse (Milo, PJJ, prévention spécialisée, structures jeunes...)
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des professionnels pour les temps de réunion - Mobilisation de financements, notamment Caf
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets déposés par les jeunes : objectif minimum 10/an - Nombre de jeunes impliqués dans les projets et nombre de personnes impactées par les projets
Calendrier Echéances	Projet annuel à partir de 2021



AXE 2 : FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ET L'IMPLICATION DES PUBLICS

Objectif de l'axe :
favoriser l'autonomie des jeunes en les rendant acteurs

Intitulé de l'action	[N°12] Encourager et soutenir la création d'instances de participation des jeunes à la vie démocratique et sociale locale
Pilote(s)	Direction départementale de la cohésion sociale
Contexte	Partant du constat que l'offre de services (accueils de loisirs sans hébergement pour les plus de 11 ans, services jeunesse, accueils jeunes, structures d'animation de la vie sociale) couvre le territoire parallèlement à la répartition des jeunes, il semble pertinent de s'interroger sur la manière dont les jeunes (11-25 ans) s'impliquent au sein de ces structures et des projets collectifs qui leurs sont proposés (voire dont ils sont à l'initiative). Il paraît nécessaire de diversifier les formes d'engagement des jeunes, dans la vie sociale locale et d'avoir une attention particulière pour informer et mobiliser les jeunes dits « empêchés » ou « invisibles » (ne fréquentant pas une structure scolaire, de formation, professionnelle, d'insertion sociale...)
Objectifs de l'action	Favoriser l'autonomie des jeunes en créant les conditions pour qu'ils soient acteurs et s'impliquent dans les structures et projets qui leur sont destinés.
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les différentes formes de structures ou de collectifs dans lesquelles les jeunes ont la possibilité de s'impliquer - Encourager la structuration des jeunes autour de collectifs (associatifs ou autre) - Diffuser l'information et valoriser les initiatives et les projets collectifs des jeunes (Promeneurs du Net, cérémonie de remise de « bourses », diffusion médias...) - Réfléchir, en lien avec les acteurs de terrain, aux moyens d'informer et de mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas de structures jeunesse (collèges, lycées, organismes de formation, structure d'insertion sociale et/ou professionnelle)
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Direction départementale de la cohésion sociale - Education nationale - Département - Collectivités territoriales : responsables de service jeunesse et/ou animateurs de conseil citoyen, collectif, junior associations.
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic : croisement des données chiffrées à disposition des partenaires et de la Ligue de l'Enseignement 71 pour les junior associations. - Sensibiliser les jeunes à l'engagement sous toutes ses formes : formation civique et citoyenne dans le cadre du service civique, interventions dans le cadre du Service national universel (Snu) et dans des établissements scolaires, sur des salons, forums, Point Information Jeunesse (Pij), rassemblements... - Diffuser/valoriser les initiatives et les bonnes pratiques à travers : <ul style="list-style-type: none"> . Le réseau des professionnels de la Jeunesse (PDN, acteurs de la jeunesse en général...). . La médiatisation des remises de prix/bourse/fonds de participation.
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures présentes sur le territoire permettant l'implication des jeunes dans la vie sociale locale - Nombre de jeunes investis dans ces structures et/ou collectifs - Nombre de structures/collectifs créés sur la période du Sdsf - Suivi de la diffusion/valorisation des initiatives sur les médias (réseaux sociaux, presse...). - Nombre d'actions et d'initiatives mises en place en direction des jeunes dits « empêchés »
Calendrier Echéances	<ul style="list-style-type: none"> - 2020 : diagnostic - 2020-2022 : actions de sensibilisation et de communication



AXE 3 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES

Objectif de l'axe :
**dynamiser l'interconnaissance et la complémentarité
entre les professionnels**

Intitulé de l'action	[N°13] Impulser un réseau départemental Contrat local d'accompagnement scolaire (Clas)
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales
Contexte	Si le soutien à la parentalité est bien présent dans les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, les parents dans leur grande majorité le considèrent comme une aide aux devoirs. Du côté de l'école, on relève une absence de connaissance mutuelle et d'articulation sur le terrain malgré des évolutions positives. Les opérateurs expriment la volonté d'intégrer davantage la dimension de la parentalité dans leurs actions et ont besoin de développer leurs compétences par l'apport d'outillage et d'échanges de pratiques.
Objectifs de l'action	Accompagner et soutenir les opérateurs dans leurs actions auprès des enfants et des parents en favorisant les échanges de pratiques, le partage des questionnements et d'informations.
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une rencontre départementale des opérateurs du Clas - Mettre en place un réseau départemental, le structurer, organiser son animation et son suivi
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'allocations familiales - Education nationale - Direction départementale de la cohésion sociale
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du pôle parentalité Caf et des conseillers techniques Caf - Appel à projets annuel avec le comité des financeurs (Caf-Ddcs-Education nationale) - Mise en place de la prestation de service avec le nouveau référentiel en 2020 - Rapprochement entre le Clas et les réseaux locaux des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement (Réaap)
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution du réseau et de son organisation - Nombre d'opérateurs membres du réseau - Nombre de rencontres du réseau - Actions/initiatives issues du réseau
Calendrier Echéances	<ul style="list-style-type: none"> - 1ère réunion départementale en 2020 autour du nouveau référentiel avec accompagnement - Création du réseau en 2021



AXE 3 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES

Objectif de l'axe :
**dynamiser l'interconnaissance et la complémentarité
entre les professionnels**

Intitulé de l'action	[N°14] Mettre en place un réseau des professionnel(le)s Enfance/Jeunesse et élargir la transversalité de leurs actions et des réseaux
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales Co-pilotage Direction départementale de la cohésion sociale
Contexte	Dans le cadre du partenariat entre les Caf et les collectivités, les conventions territoriales globales (au périmètre plus élargi que les contrats enfance-jeunesse) deviennent le socle de base de toute relation contractuelle. En parallèle, il est à noter l'absence de réseau institutionnel sur les niveaux de coordination alors même qu'il existe un nombre important de coordinateurs sur le territoire, évoluant sur des portefeuilles plus ou moins étoffés. L'enjeu réside donc dans l'évolution et la structuration des coordinations Contrat enfance jeunesse (Cej) existantes au profit de fonctions de coordination transversales des services aux familles et de pilotage de projet, dans la logique des conventions territoriales globales et au regard des priorités inscrites au sein de la Convention d'objectifs et de gestion de la Caisse nationale des allocations familiales, ainsi que dans l'accompagnement de cette évolution.
Objectifs de l'action	- Déployer un réseau des coordonnateurs enfance/jeunesse en vue d'améliorer la qualité et la complémentarité des services en agissant au niveau des professionnels et ce dans un contexte d'évolution des postes vers des postes de « chargé de coordination » - Elargir le champ d'action du réseau au-delà de l'enfance/jeunesse dans une logique de transversalité
Détails de l'action	Le réseau, piloté et animé par la Caf et la Ddcs, pourrait se réunir à raison d'une fois par an, voire 2 fois selon l'actualité et les possibilités. Des groupes de travail pourraient découler de cette organisation selon les besoins. Les objectifs du réseau devront contribuer à : <ul style="list-style-type: none"> • renforcer la dynamique de réseau entre pairs et avec d'autres réseaux et/ou professionnels* • dynamiser l'interconnaissance et la complémentarité entre les professionnels • soutenir la professionnalisation des acteurs • impulser une démarche qualité de l'offre à destination des enfants et des jeunes dans le cadre d'une démarche globale <p><i>*Associer les coordonnateurs enfance/jeunesse dans les réseaux locaux type Reaap, Vif et autres selon ce qui existe sur les localités et en fonction des besoins de collaboration. La Caf et la Ddcs peuvent jouer un rôle d'intermédiaire pour favoriser la connaissance mutuelle entre les coordonnateurs et les animateurs des réseaux en question.</i></p>
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	- Caisse d'allocations familiales - Direction départementale de la cohésion sociale - Mutualité sociale agricole - Département - Fédérations d'éducation populaire - un représentant des coordinations Enfance/Jeunesse.
Moyens mis en oeuvre	- Mobilisation financière et des équipes Caf et Ddcs pour organiser les journées de mobilisation du réseau
Indicateurs de résultats	- Avoir 60 % des personnes conviées présentes à la réunion départementale - Taux de satisfaction des coordinateurs - Travaux réalisés (charte, outils méthodologiques, plateforme d'expériences, ...)
Calendrier Echéances	2021



AXE 3 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES

Objectif de l'axe :
**soutenir la qualification des acteurs
du champ de la jeunesse**

Intitulé de l'action	[N°15] Améliorer la qualité des accueils collectifs de mineurs (ACM) par une qualification adaptée des encadrants
Pilote(s)	Direction départementale de la cohésion sociale
Contexte	Plusieurs constats sont faits, à l'échelle nationale comme à l'échelle départementale : <ul style="list-style-type: none"> - trop faible qualification des animateurs à leur entrée en fonction - trop nombreux Bafa en poste depuis longtemps sans perspective d'évolution - trop nombreux brevets non professionnels en activité - manque de ressources humaines qualifiées dans les structures, notamment associatives - faible attractivité des métiers de l'animation
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir une dynamique de formation adaptée aux besoins territoriaux en accueil collectif de mineurs en attirant de nouvelles vocations et en consolidant la formation des acteurs - Favoriser la mise en place d'activités adaptées aux besoins nouveaux des enfants, et ainsi améliorer la qualité d'accueil
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les diplômes de l'animation - Soutenir une dynamique de professionnalisation des acteurs (diplômes, VAE, etc.) - Proposer un plan de formation continu ambitieux et complémentaire de celui du CNFPT - Soutenir l'entrée en formation des jeunes pour l'obtention des brevets de l'animation - Identifier les besoins des enfants et de leurs parents pour mieux adapter l'offre - Développer des techniques d'animation innovantes
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Direction départementale de la cohésion sociale - Caisse d'allocations familiales - Organismes de formation - Fédérations d'éducation populaire
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Formations continues Dsden – Ddcs à destination des animateurs, directeurs et coordinateurs des services jeunesse concernés - Appui financier pour l'entrée en Bafa - Accompagnement des organismes de formation pour l'entrée en formation professionnalisante - Publicité des métiers de l'animation
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entrées en formation - Nombre de diplômes - Nombre de participants aux formations continues
Calendrier Echéances	2020



AXE 3 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES

Objectif de l'axe :
**impulser une démarche qualité de l'offre
impliquant les professionnels et les parents**

Intitulé de l'action	[N°16] Déployer une démarche qualité de l'accueil collectif de la petite enfance en Saône-et-Loire
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales
Contexte	Les dernières années ont fait l'objet de nombreuses créations de structures d'accueil collectif du jeune enfant, y compris dans le secteur privé. L'enjeu aujourd'hui est de promouvoir la pérennisation de ces structures par un niveau élevé de qualité d'accueil des enfants, dans un contexte de gestion optimisée, afin d'asseoir le bien-être des enfants et la confiance des parents.
Objectifs de l'action	Améliorer la qualité de l'accueil des enfants au sein des structures d'accueil collectif et en assurer la pérennité par des critères d'évaluation définis. Favoriser la mise en place d'activités adaptées aux besoins nouveaux des enfants, et ainsi améliorer la qualité d'accueil.
Détails de l'action	Définir de manière partagée et participative, par un groupe de travail, les attendus et le contenu d'une démarche qualité de l'accueil (pour le tryptique qualité de l'accueil des enfants, qualité de la relation du service avec les familles, qualité des conditions de travail des agents) qui pourrait être proposée aux gestionnaires des structures d'accueil petite-enfance, en s'appuyant sur les démarches existantes sur le territoire. Définir les modalités d'accompagnement des structures précitées. Ceci pourrait passer par une grille départementale d'indicateurs permettant d'évaluer le fonctionnement des structures impliquées dans la démarche, puis d'en mesurer les écarts avec les attentes préalablement définies et de mettre en place un plan d'actions afin d'atteindre les critères retenus.
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none">- Caisse d'allocations familiales- Département- Mutualité sociale agricole- Elus/ représentants de collectivités
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none">- Temps de travail dédié des professionnels- Plan de communication
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Formalisation de la démarche- Nombre de structures impliquées dans la démarche
Calendrier Echéances	2020-2021 : définition de la grille et des critères, des modalités d'octroi et de suivi 2022 : mise en oeuvre des plans d'actions par les structures



AXE 4 : APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PUBLICS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DANS UNE LOGIQUE D'INCLUSION SOCIALE

Objectif de l'axe :
renforcer la connaissance des acteurs concernant les publics en situation de vulnérabilité

Intitulé de l'action	[N°17] Réaliser une étude des besoins concernant les parents en situation de handicap
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales
Contexte	Dans le département, le nombre d'adultes en situation de handicap est significativement plus élevé que la moyenne départementale (11,6 % en Saône-et-Loire alors que le taux est de 8,7 % en France métropolitaine). 1 600 familles (3 % des familles) sont bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (Aah).
Objectifs de l'action	Certaines situations de fragilité comme celles des parents en situation de handicap, imposent une étude plus spécifique des besoins, un accompagnement plus renforcé pour permettre l'accès effectif aux services, voire des prises en charge particulières : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les besoins de ces parents en terme de soutien à la parentalité - Sensibiliser les professionnels à l'accueil et à l'accompagnement de ces parents
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude des besoins auprès des professionnels en relation avec ces parents (services hospitaliers spécialisés, services de PMI, services médicaux, CMP, SAVS, services des tutelles,...) - Réaliser une enquête des besoins auprès des parents en situation de handicap afin d'évaluer les impacts du handicap sur leur rôle de parents, sur l'exercice de leur parentalité et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'allocations familiales - Direction départementale de la cohésion sociale - Département - Maison départementale des personnes handicapées - Pôle enfance handicap 71 - Agence régionale de santé - Union départementale des associations familiales
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des professionnels pour le groupe de travail - Recherche de diagnostic et d'études réalisées sur le sujet
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation partenariale - Production des 2 études - Actions de sensibilisation réalisées (bilans)
Calendrier Echéances	<ul style="list-style-type: none"> - 2020 : réalisation de l'étude de besoins avec les professionnels - 2021 : réalisation de l'étude de besoins des parents - 2021/ 2022 : mise en place des actions de sensibilisation



AXE 4 : APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PUBLICS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DANS UNE LOGIQUE D'INCLUSION SOCIALE

Objectif de l'axe :
renforcer la connaissance des acteurs concernant les publics en situation de vulnérabilité

Intitulé de l'action	[N°18] Etudier la problématique de l'invisibilité des jeunes filles et des femmes dans les quartiers Politique de la Ville via une recherche-action
Pilote(s)	Direction Départementale de la cohésion sociale
Contexte	<p>Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'égalité entre les femmes et les hommes est une des priorités transversales de la Politique de la Ville.</p> <p>En France, dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore plus qu'ailleurs à se réaliser, dans un "contexte marqué par la féminisation de la pauvreté, une répartition traditionnelle des rôles sociaux en défaveur des femmes et un moindre accès des filles et des femmes aux droits et aux services publics" (Villes au carré Centre-Val de Loire, "Egalité femmes/hommes, comment la favoriser dans les quartiers prioritaires", juillet 2018).</p> <p>En Saône-et-Loire, la place des filles et des femmes au sein des quartiers prioritaires est de plus en plus préoccupante. Depuis moins de 3 ans, cette situation semble s'accélérer et être d'autant plus marquée dans les quartiers les plus éloignés des centres-ville (6 quartiers sur les 13 prioritaires dans le département soit plus de 46 % des QPV). Cette problématique est aussi prégnante sur certains quartiers de ville.</p> <p>Les échanges avec les habitant(e)s et les constats établis par les acteurs de terrain (coordonnateurs des contrats de ville, acteurs du service public de l'emploi, délégués du Préfet, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, directeur(trice)s de centres-sociaux, services de prévention spécialisé, etc...), nous amènent à nous interroger sur l'invisibilité de plus en plus importante des filles et des femmes au sein de ces quartiers.</p>
Objectifs de l'action	<p>Cette situation n'est pas objectivée par une étude diagnostique. Il est donc très difficile d'en mesurer les impacts, les enjeux, voire les causes pour tenter d'y remédier. Aujourd'hui, il semble donc opportun de se doter d'une étude départementale.</p>
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Production, transmission et présentation de ressources par le bureau d'étude en charge de l'exécution du marché, pour comprendre au niveau départemental et au niveau de chaque quartier (ceux fortement touchés par cette problématique comme les autres) l'invisibilité des filles et des femmes au sein des espaces publics- Production, transmission et présentation de tableaux de bord pour observer et mettre en débat- Production, transmission et présentation d'outils pour définir une stratégie et engager un plan d'actions (intégré à la programmation annuelle Politique de la Ville)
Territoire concerné	Les 13 quartiers prioritaires situés dans 6 communes de Saône-et-Loire
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none">- représentants des habitant(e)s des quartiers Politique de la Ville (dont ceux issus des conseils citoyens)- délégués du Préfet Politique de la Ville- déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité- Direction départementale de la cohésion sociale (équipe de direction ou/et responsable unité politique de la ville)- coordinateurs des contrats de ville- chef de projet du candidat retenu (si besoin, les membres de son équipe)- représentant de la DRDJSCS- représentant de la Caf et du Département (selon les participations financières dans le cadre du Sdsf)- selon les besoins : des intervenants complémentaires permanents ou selon les sujets (bailleurs, collectivités territoriales, services de l'État, associations, entreprises, etc..)

Moyens mis en oeuvre

Ce projet entre dans le cadre de la rénovation de la Politique de la Ville par la construction, au sein de chaque contrat de ville, de protocoles d'engagement renforcé et réciproque.

La Préfecture de Saône-et-Loire, via l'unité Politique de la Ville de la Direction départementale de la cohésion sociale, a donc déjà engagé un marché de prestation de service pour contractualiser avec un prestataire, l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social (Irtess) de Dijon. L'objectif est de démarrer l'étude dès décembre 2019. Dans ce cadre, la Préfecture de Saône-et-Loire et la DRDJSCS (crédits du CGET) ainsi que le Grand Chalon ont déjà engagé les premiers financements sur l'exercice 2019 pour ce projet.

Dans le cadre du Sdsf, les partenaires signataires pourront intégrer les réflexions de cette étude, ainsi que par une participation financière, développer des axes de travail complémentaires à la base des travaux de l'étude.

Indicateurs de résultats

- Données statistiques et comparatifs au sein d'un quartier et entre les quartiers Politique de la Ville du département (privilégier les quartiers où la problématique est la plus marquée)
- Cartographie des zones les plus touchées à l'échelle des quartiers les plus touchés (mise en perspective des circuits préférentiels, des zones de rencontre et de tensions entre les sexes et selon les âges)
- Données qualitatives (sous la forme d'un ouvrage et de restitutions collectives plus souples style Power point) pour mettre en débat cette problématique
- Propositions et préconisations pour lutter contre l'invisibilité des filles et des femmes
- Indicateurs de suivi de l'action et de la prévention des risques (notamment pour les quartiers les moins touchés par cette problématique)

Calendrier Echéances

- Démarrage et durée de l'étude : décembre 2019 - décembre 2020
- Réception de l'étude finale : janvier à mars 2021



AXE 4 : APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PUBLICS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DANS UNE LOGIQUE D'INCLUSION SOCIALE

Objectif de l'axe :
contribuer à lever les freins
à l'insertion sociale et professionnelle

Intitulé de l'action Pilote(s)	[N°19] Favoriser la création des crèches à vocation d'insertion professionnelle
Contexte	<p>Caisse d'allocations familiales</p> <hr/> <p>Les familles monoparentales, notamment les femmes et les familles les plus modestes sont confrontées à différents freins d'accès à l'emploi. L'accès à un mode d'accueil pour leur enfant peut être l'un d'eux. Effectivement l'accès aux structures collectives d'accueil du jeune enfant ou à un mode d'accueil individuel est rendu complexe du fait de l'incertitude et l'instabilité de la situation professionnelle (horaires, réactivité, précarité...) mais aussi de freins culturels et de freins liés à la conciliation vie familiale et vie professionnelle. Sans une solution d'accueil facilement mobilisable, l'accès à l'emploi des familles monoparentales et des familles modestes est trop souvent compromis ou repoussé à l'âge de scolarisation. Conscient de ces enjeux, le gouvernement a fixé dans le cadre de la stratégie nationale pauvreté un objectif de création de 300 crèches AVIP.</p>
Objectifs de l'action	<p>Offrir un mode de garde adapté à la situation des familles monoparentales et modestes mobilisées dans un parcours d'insertion professionnelle. Faciliter la mise en place de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). Renforcer la coopération des principaux acteurs à l'échelon départemental.</p>
Détails de l'action	<p>Etablir un diagnostic : identifier des structures d'accueil collectif sur les bassins de vie où le taux de familles monoparentales et/ou le taux de chômage sont supérieurs à la moyenne départementale. Accompagner ces structures vers la labellisation AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) qui consiste en la réservation de places pour les familles monoparentales inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle et accompagnées par Pôle Emploi ou par le service social du Département. Cette labellisation se formalise par une convention entre les partenaires de l'insertion mobilisés dans l'accompagnement professionnel des familles et un contrat d'engagement entre ces mêmes partenaires et la personne concernée. Mise en réseau des partenaires concernés par cette thématique.</p>
Territoire concerné	Territoires d'expérimentations à identifier au regard du diagnostic établi.
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'allocations familiales - Département - Direction départementale de la cohésion sociale - Délégués du Préfet - Pôle Emploi - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dircecte) - Structures collectives concernées
Moyens mis en oeuvre	Financement Caf Crédits Politique de la Ville dans le cadre de labelisation en quartiers Politique de la Ville
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de labellisations de structures par an - Nombre de familles bénéficiaires - Effets de la coopération entre les partenaires
Calendrier Echéances	2020-2022



AXE 4 : APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PUBLICS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DANS UNE LOGIQUE D'INCLUSION SOCIALE

Objectif de l'axe :
contribuer à lever les freins
pour l'insertion sociale et professionnelle

Intitulé de l'action	[N°20] Créer une offre de service "répit en famille" pour les parents en situation de fragilité
Pilote(s)	Caisse d'allocations familiales
Contexte	Monoparentalité, handicap du parent ou de l'enfant, situation professionnelle difficile, précarité... Les raisons pouvant conduire parents et enfants à l'épuisement sont diverses et peuvent parfois se cumuler. Cette fatigue physique et/ou psychique crée un terrain favorable à l'isolement social. C'est pourquoi les familles particulièrement exposées à ce risque doivent trouver des possibilités de souffler. De plus, la difficulté d'accès aux solutions d'accueil des enfants constitue, entre autres, un frein majeur de retour à l'emploi.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les professionnels et les parents aux besoins de répit de la famille, les besoins de suppléance et de relais étant encore souvent difficiles à admettre - Offrir aux parents des conditions de vie quotidienne qui leur permettent de lutter contre l'isolement et de créer du lien social - Soutenir l'accueil des enfants pour favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés du travail
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des professionnels du soutien à la parentalité - Une offre individuelle : créer un dispositif en s'inspirant du dispositif Caf "Droit au répit pour les parents d'enfant en situation de handicap" avec une prise en charge des enfants à domicile ou à l'extérieur en l'absence des parents - Une offre collective : lancer un appel à projets pluriannuel/ un fonds de participation pour l'organisation d'actions de répit familial, en direction des parents et des enfants de 0 à 18 ans, actions portées par les équipements : collectivités, associations, centres sociaux, maisons pour la famille, EAJE, ALSH,
Territoire concerné	L'ensemble du département
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'allocations familiales - Département - Mutualité sociale agricole - Education nationale
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Financements multi-partenariaux, notamment financements Caf - Pôle parentalité Caf, travailleurs sociaux, conseillers techniques territoriaux - Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Indicateurs de résultats	<p>Actions d'information et de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels touchés par l'action, retour des professionnels <p>Individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles aidées, retour des familles <p>Collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers déposés, nombre de projets financés, nombre de familles bénéficiaires des actions
Calendrier Echéances	2020-2021



AXE 4 : APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PUBLICS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DANS UNE LOGIQUE D'INCLUSION SOCIALE

Objectif de l'axe :
contribuer à lever les freins
à l'insertion sociale et professionnelle

Intitulé de l'action	[N°21] Diffuser des outils de traduction pour les publics qui ne maîtrisent pas ou peu le français
Pilote(s)	Direction départementale de la cohésion sociale
Contexte	<p>Pour accueillir les publics les plus vulnérables, éloignés des codes européens et français, de la langue française, il semble essentiel de pouvoir, lors des premiers accueils, se comprendre pour échanger ensemble.</p> <p>Du fait de l'arrivée importante de nouvelles populations au sein de notre département, cette problématique de premier contact se pose dans toutes les structures et également dans les équipements et services dédiés aux familles (champ petite enfance, enfance et jeunesse, soutien à la parentalité).</p> <p>Certains territoires ou structures ont déjà commencé à mettre en place des interprètes/ traducteurs pour faciliter ces échanges, par des personnes ressources internes ou par des relais dans la population. D'autres territoires ont engagé des réflexions sur la mise en place de ces démarches.</p> <p>De plus, certains outils de traduction numérique libre de droit (via notamment les téléphones portables) sont créés et déjà utilisés dans certains cas.</p>
Objectifs de l'action	Dans le cadre des premiers accueils, faciliter le contact et ainsi l'accès aux dispositifs et services aux familles pour les populations nouvellement arrivantes qui ne maîtrisent pas ou peu le français.
Détails de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les outils existants, identifier où se situent les besoins en lien avec les structures implantées sur le territoire - Proposer un plan d'actions à partir des besoins identifiés en s'interrogeant sur les leviers à mobiliser (par exemple réseau de traducteurs/interprètes mobiles, formation/mise à disposition d'outils numériques existants, mobilisation de financements) en veillant à se coordonner avec des actions éventuellement déjà existantes sur les territoires
Territoire concerné	Ensemble du territoire départemental avec des spécificités sur les territoires accueillant massivement des nouvelles populations étrangères (zone urbaine les plus importantes et les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville)
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Direction départementale de la cohésion sociale - Délégués du Préfet - Caisse d'allocations familiales - Département
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation des professionnels de terrain des services aux familles pour recueillir leurs besoins - Moyens humains et financiers éventuellement à mobiliser au regard du plan d'actions établi
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic réalisé - Au regard de ce diagnostic, si un plan d'action est réalisé, formaliser des indicateurs à définir en fonction des actions qui seront à déployer
Calendrier Echéances	2020



AXE 4 : APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PUBLICS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DANS UNE LOGIQUE D'INCLUSION SOCIALE

Objectif de l'axe :
**améliorer la prévention primaire
en direction des enfants**

Intitulé de l'action	[N°22] Développer des actions de prévention dans le cadre de la loi relative à la lutte contre les violences ordinaires faites aux enfants
Pilote(s)	Département
Contexte	La loi relative aux violences ordinaires faites aux enfants a été promulguée le 2 juillet 2019 ; il s'agit d'une loi symbolique qui n'est pas associée à des sanctions pénales. Elle vise à interdire les violences physiques mais aussi psychologiques infligées aux enfants par les éducateurs (parents, professionnels de l'enfance...) sous couvert d'éducation.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Prévenir les violences ordinaires faites aux enfants- Améliorer les capacités d'identification des violences ordinaires des éducateurs au sens large.- Trouver des alternatives à l'exercice de la violence ordinaire
Détails de l'action	L'action consiste à développer en Saône-et-Loire des actions de sensibilisation ou de formation à l'attention de parents demandeurs et/ou de professionnels pour les guider dans le repérage des violences ordinaires faites aux enfants et la mise en œuvre d'alternatives.
Territoire concerné	Ensemble du département (voir pour une expérimentation sur un territoire)
Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none">- Département- Union départementale des associations familiales- Centres sociaux / centres communaux d'action sociale- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Moyens mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none">- Présentation et développement de méthodes et outils à l'attention des parents/professionnels pour identifier et déjouer les violences ordinaires dans l'éducation des enfants, par exemple sous forme de guidance parentale- Appel à projets
Indicateurs de résultats	Quantitatif : <ul style="list-style-type: none">- Nombre de formations ou de temps de sensibilisation réalisés- Nombre de personnes sensibilisées ou formées (parents/professionnels) Qualitatif : <ul style="list-style-type: none">- Retour sur expérience des personnes formées après mise en pratique
Calendrier Echéances	2020 : réunions pour définir les contours du projet et identifier des associations existantes en capacité d'y répondre et /ou définition des contours d'un appel à projets 2021 : mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou formation

LISTE RÉCAPITULATIVE DES FICHES ACTIONS

• Action 1 : Assurer une répartition et un taux de couverture territorial équitables en matière d'accueil de la petite enfance	24
• Action 2 : Soutenir les actions Enfance et jeunesse en favorisant la logique "d'aller vers" les jeunes	25
• Action 3 : Consolider les dispositifs de soutien à la parentalité	26
• Action 4 : Valoriser le métier d'assistant maternel	28
• Action 5 : Mettre en place des services aux familles itinérants	29
• Action 6 : Favoriser le développement d'accueils en horaires atypiques pour la garde des enfants de moins de 6 ans	30
• Action 7 : Formaliser une procédure départementale facilitant la communication envers les parents par le biais des établissements scolaires	31
• Action 8 : Créer un réseau de Promeneurs du Net parentalité	32
• Action 9 : Créer un dispositif de financement pour faire émerger des projets portés par les parents	33
• Action 10 : Renforcer l'entraide entre parents par la création d'une Université populaire de parents	34
• Action 11 : Lancer une démarche concertée des appels à projets à destination des jeunes	35
• Action 12 : Encourager et soutenir la création d'instances de participation des jeunes à la vie démocratique et sociale locale	36
• Action 13 : Impulser un réseau départemental des opérateurs CLAS	37
• Action 14 : Mettre en place un réseau des professionnel(le)s Enfance/Jeunesse et élargir la transversalité de leurs actions et des réseaux	38
• Action 15 : Améliorer la qualité des accueils collectifs des mineurs par une qualification adaptée des encadrants	39
• Action 16 : Déployer la démarche qualité de l'accueil collectif de la petite enfance en Saône-et-Loire	40
• Action 17 : Réaliser une étude de besoins concernant les parents en situation de handicap	41
• Action 18 : Etudier la problématique de l'invisibilité des jeunes filles et des femmes dans les quartiers Politique de la Ville via une recherche-action	42
• Action 19 : Favoriser la création de crèches à vocation d'insertion professionnelle	44
• Action 20 : Créer une offre de service "répit en famille" pour les parents en situation de fragilité	45
• Action 21 : Diffuser des outils de traduction pour les publics qui ne maîtrisent pas ou peu le français	46
• Action 22 : Développer des actions de prévention dans le cadre de la loi relative à la lutte contre les violences ordinaires faites aux enfants	47

